



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 23/12/10	Séance du jeudi 16 décembre 2010 qui s'est déroulée à la CCI du Doubs	Visé par : Le Directeur Général des services, Jean-Paul VOGEL
---	--	--

PRESENCES

- liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 16 décembre 2010 à 18 heures 00 à la salle des séances de la CCI du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité le Conseil de Communauté :

- nomme Thomas JAVAUX comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 15 novembre 2010.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86

Contre : 0

Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Décision Modificative 2010 n°3

A l'unanimité, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adoption de cette proposition de Décision Modificative n°3 au titre du budget 2010 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 85 Contre : 0 Abstentions : 4

↳ R 1.1.2 - Budget annexe déchets 2011 et PPIF 2011-2015

A l'unanimité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le Budget Primitif 2011 de la gestion des déchets,
- le PPIF 2011/2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 1

↳ R 1.1.3 - Tarifs gestion des déchets 2011

A l'unanimité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les montants des tarifs 2011 de la gestion des déchets.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 1

↳ R 1.1.4 - Garanties d'emprunts - Constitution de la provision 2010

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette constitution de provision au titre de l'exercice 2010.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.5 - Demandes de garantie d'emprunts - Compétence Habitat (octobre 2010)

MM. ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les nouvelles demandes de garantie d'emprunts, en matière d'habitat, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 91 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.6 - Demande de garantie d'emprunts - Compétence Economie (octobre 2010)

MM. FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cette demande de garantie d'emprunts,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat de prêt et la convention de garantie.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.7 - Créances irrécouvrables 2010

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'admission en créances irrécouvrables de :

- 3,00 € au titre du Budget principal,
- 12 687,99 € au titre du Budget annexe Déchets.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.8 - Provision « Matériels et équipements pour le nouveau CRR »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la constitution, sur le budget annexe CRR, à compter de 2010, d'une provision semi budgétaire pour risques pour le financement du parc d'instruments et de matériels du nouveau CRR.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.9 - Demande d'exonération de versement transport

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la demande d'exonération de versement transport présentée par l'Union Régionale de la Ligue de l'Enseignement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.10 - Groupement de commandes « Achat de matériels, logiciels, prestations informatiques, services de téléphonie fixe et mobile, prestations en matière de télécommunications, reproductions » - Renouvellement de la convention

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement le groupement de commandes avec la Ville de Besançon, la CAGB, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Etablissement Public Citadelle Patrimoine Mondial,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, à signer la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Protocole de partenariat expérimental - Préparation aux concours de la Fonction Publique Territoriale

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le protocole de partenariat formalisant cette démarche expérimentale,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer ce protocole.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.2 - Mutualisation de services entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon - Avenants à plusieurs conventions de mise à disposition de services

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer pour chacune des quatre conventions évoquées, un avenant prolongeant leur durée jusqu'au 31 décembre 2011.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.3 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement et reconduction d'un contrat pour une durée indéterminée

I. Recrutement au poste de technicien SIG (catégorie B)

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

II. Recrutement au poste de Chargé de mission Foncier et urbanisme opérationnel (catégorie A) : transformation d'un CDD en CDI

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- se prononce favorablement sur le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳ R 2.1 - Tramway - Autorisation de signature d'un marché complémentaire au marché de contrôle technique (lot n°1 Infrastructures)

A la majorité, 6 Contre, 9 Abstentions, et suite à l'avis de la CAO, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché complémentaire avec le titulaire du marché de contrôle technique, lot n°1 « Infrastructures », sur le projet de tramway, en procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence, au groupement VERITAS SOCOTEC pour un montant de 35 168 € HT.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 82 Contre : 6 Abstentions : 9

↳ R 2.2 - Projet de convention sur la tarification intermodale Ginko/TER

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de mise en œuvre d'une tarification multimodale entre la Région Franche-Comté, la CAGB et la SNCF sur le périmètre de transport de la CAGB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.3 - Projet de convention pour le financement des études et des acquisitions foncières de la 2^{ème} tranche de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône

A la majorité, 13 Contre, 1 Abstention, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet de convention relatif au financement et à la réalisation d'études de projet et d'aménagement ainsi que d'acquisitions foncières pour la seconde tranche de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 82 Contre : 13 Abstention : 1

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Stratégie de développement économique du Grand Besançon - "Grand Besançon 2015 : entrepreneurial, technologique et tertiaire"

A la majorité, 2 Contre, le Conseil de Communauté valide la stratégie de développement économique du Grand Besançon 2010/2015 ainsi que le plan d'actions qui en découle.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 90 Contre : 2 Abstention : 0

↳ R 3.2 - Fondation FACE - Etude de faisabilité pour la création d'un groupement d'employeurs interprofessionnel

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon à hauteur de 10 000 €,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention à venir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.3 - Opération d'aménagement des Portes de Vesoul - Lancement d'une mission complémentaire et validation du périmètre opérationnel de ZAC

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une étude complémentaire en vue d'ajuster le dossier de création de ZAC,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution,
- valide le périmètre opérationnel de ZAC,
- valide la demande de modification du PLU auprès de la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.4 - ZAC du parc tertiaire de la gare TGV Besançon Franche-Comté - Consultation d'aménageur

MM. BAULIEU, FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, comme personne habilitée à engager les discussions avec le candidat et à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 87 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳ R 4.1 - Fonds « Centres de village » - Attributions de subvention

MM. DILLSCHNEIDER, LETHIER et VOUGNON ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'attribution d'une subvention pour le projet de Larnod correspondant à 50 % de la maîtrise d'œuvre et 33 % du reste à charge de la commune sur les aménagements paysagers et ludiques, soit 60 000 €,
- l'attribution d'une subvention pour le projet de Fontain correspondant à 50 % de la maîtrise d'œuvre, soit 6 321,11 €,
- l'attribution d'une subvention pour le projet de Rancenay correspondant à 50 % des études et 40 % du reste à charge de la commune sur les travaux de rénovation extérieure et les aménagements paysagers, soit 27 352,08 €,
- l'attribution d'une subvention pour le projet de Chauenne correspondant à 50 % des études et 40 % du reste à charge de la commune sur les travaux, soit 8 712,40 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 89 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.2 - Constitution d'un groupement de commandes entre le Grand Besançon, la commune de Devecey et les Directions Départementales des Territoires du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort pour la réalisation de cartes de bruit stratégiques et d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre le Grand Besançon, les 4 DDT franc-comtoises et la commune de Devecey,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre et à sa bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.3 - Agenda 21 - Validation du programme d'actions

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - le programme global de l'Agenda 21 du Grand Besançon,
 - les modalités de mise à jour de l'Agenda 21
 - le plan de communication prévisionnel,
 - le lancement des démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des demandes de subvention auprès du FEDER et de la DREAL pour la mise en œuvre de la communication autour de l'Agenda 21.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.4 - Implantation de capteurs solaires photovoltaïques sur le patrimoine du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - effectuer les démarches,
 - solliciter les autorisations liées au Code de l'Urbanisme ainsi qu'à toute réglementation concernée,
 - signer tous les documents nécessaires pour la réinjection de l'électricité produite sur le réseau ERDF et pour la vente de l'énergie produite,
 - signer le(s) marché(s) à intervenir après mise(s) en concurrence, dans la limite des crédits inscrits au(x) budget(s) ; la signature du(des) marché(s) interviendra lorsque les nouveaux tarifs de rachat de l'électricité par ERDF seront arrêtés.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.5 - Programme d'animations nature 2011 - Demande de subvention de la Ligue de Protection des Oiseaux de Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à la Ligue de Protection des Oiseaux de Franche-Comté pour la réalisation de son programme d'animations.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.6 - Colloque "Questions de goût - Ici et ailleurs 2011" - Demande de subvention de l'association Questions de Goût

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 600 € à l'association Questions de Goût pour la réalisation de son opération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳ R 5.1 - Cité des Arts et de la Culture - Avenant n°1 au marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation de la Cité des Arts et de la Culture,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R 7.1 - Aide à l'accession sociale à la propriété - Agrément d'un programme à Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cette demande d'agrément,
- ouvre, pour les ménages éligibles au dispositif Pass-Foncier et en capacité d'acquérir ces logements agréés, le droit de bénéficier de la subvention du Grand Besançon en faveur de l'accession sociale,
- donne délégation à Monsieur le Président, ou son représentant, pour délivrer la subvention du Grand Besançon en faveur de l'accession sociale aux ménages acquérant le logement dans les opérations mentionnées.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.2 - Demandes d'agrément PLS au titre de la programmation des aides à la pierre de 2010

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces demandes d'agrément PLS.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.3 - Programmation logements publics de droit commun 2010 - Crédits délégués de l'Etat

Mme MENETRIER, MM. ALLEMANN, FOUSSERET, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ces derniers dossiers permettant de finaliser la programmation de Droit Commun en 2010,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 85 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.4 - Subvention pour les réhabilitations de logements publics - Programmation 2010

Mme MENETRIER, MM. ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités et les montants d'intervention du Grand Besançon en matière de réhabilitation de logements publics sur l'exercice 2010.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 86 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.5 - Subvention pour la reconstruction de logements publics dans le cadre du PRU Planoise

Mme MENETRIER, MM. ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi à Grand Besançon Habitat d'une participation financière d'un montant de 38 492 € pour la construction de 17 logements de type PLUS CD et PLAI dans le cadre des démolitions/reconstructions du PRU de Planoise.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 86 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.6 - Subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage 2010

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi de subventions en faveur de :

- l'Association pour la Scolarisation des Enfants Tsiganes (ASET) pour un montant de 3 000 €,
- l'Association « Gens du voyage et Gadjé » pour un montant de 5 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.7 - Demandes de subvention pour l'amélioration de logements locatifs à loyer maîtrisé « PALULOS »

MM. CANAL, COURBET, GAVIGNET et JOSSO ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces trois demandes de subvention pour un montant de :

- 1 750 € au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat (AP/CP « Aides à la pierre »),
- 6 000 € au titre des aides du Programme Local de l'Habitat (AP/CP PLH).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes

↳ R 8.1 - Volet territorial du contrat de projets Etat-Région - Rattachement de l'opération de finalisation des travaux du secteur Ouest de Témis-Santé

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rattachement de l'opération de finalisation des travaux du secteur ouest de Témis Santé à la convention du volet territorial du CPER.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 8.2 - Etablissement Public Foncier - Bilan des acquisitions 2010 et recensement des opérations portées par l'EPF au titre de la tranche annuelle 2011 du PPI 2010-2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du bilan des acquisitions réalisées par l'EPF pour le compte de la CAGB,
- valide la liste (jointe) des opérations pour lesquelles un portage foncier est requis par les communes au titre de la tranche annuelle 2011 du programme pluriannuel d'intervention 2010/2012 de l'EPF.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 8.3 - Convention de partenariat avec le Jura Neuchâtelois

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du projet de convention,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

↳ R 9.1 - Dialogue compétitif - Indemnisation des candidats

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le versement des indemnités aux candidats du dialogue compétitif pour un montant total de 3 500 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 9.2 - Acquisitions, montages et maintenance de matériels embarqués pour la pesée dynamique et solutions de pilotage opérationnel de la collecte - Autorisation de signature du marché

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à leur bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 9.3 - Implantation des Points d'Apport Volontaire - Fonds de concours

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le versement de fonds de concours à la CAGB par les communes de Miserey-Salines, Amagney et Champagny pour la mise en place de Points d'Apport Volontaire.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 9.4 - Convention de prestation de collecte des déchets ménagers - CAGB/CCVA

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cette convention,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention et tout document s'y référant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ R 10.1 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 10.1

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 21h30

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Cyril DEVESA, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (à partir du rapport 1.1.1), Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport 2.1), Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 3.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.2.1), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.2), Nohzat MOUNTASSIR, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.3), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.3) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon-le-Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 2.1) **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT **Ecole-Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Mamirolle :** Daniel HUOT **Marchaux :** Bernard BECOULET **Miserey-Salines :** Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET (jusqu'au rapport 2.3) **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.3), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.3) **Osselle :** Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT jusqu'au rapport 2.3) **Pelousey :** Catherine BARTHELET **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport 1.1.1) **Saône :** Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.2) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par A. GROSJEAN jusqu'au rapport 1.1.1 et présent à partir du rapport 1.1.2).

Etaient absents : **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessous :** Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** Yves GUYEN **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Didier MARQUER **Marchaux :** Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT **Nancray :** Daniel ROLET **Noironne :** Bernard MADOUX **Pelousey :** Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT **Serre-les-Sapins :** Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Bernard LAURENT **Vorge-les-Pins :** Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Thomas JAVAUX

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, P. BONNET, M. BULTOT, YM. DAHOUI, F. FELLMANN, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 2.3), JP. GOVIGNAUX (à partir du rapport 2.2), V. HINCELIN, S. JEANNIN, C. MICHEL, M. OMOURI, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.1), P. CHANEY, R. REYLE (à partir du rapport 3.1), B. VIONNET, M. FELT, G. VALLET (à partir du rapport 3.1), D. ROLET, C. OYTANA, JM. BOUSSET, JY. PRALON.

Mandataires : J. CANAL, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, F. MONNEUR, JC. ROY, N. BODIN (jusqu'au rapport 2.3), P. CONTOZ (à partir du rapport 2.2), C. TISSIER, MN. SCHOELLER, S. WANLIN, E. SASSARD, E. ALAUZET (à partir du rapport 3.1), A. KOELLER, C. MAGIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.1), B. BECOULET, D. JOLY, JM. CAYUELA (à partir du rapport 3.1), JP. MARTIN, C. BARTHELET, JM. FAIVRE, N. WEINMAN.

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Salle des séances de la CCI du Doubs

Ordre du jour

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté _____ 15

Commission n°01 : Finances, Ressources humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Décision Modificative n°3 _____ 15

Rapport n°1.1.2 - Budget annexe déchets 2011 et PPIF 2011-2015 _____ 17

Rapport n°1.1.3 - Tarif gestion des déchets 2011 _____ 17

Rapport n°1.1.4 - Garanties d'emprunts - Constitution de la provision 2010 _____ 27

Rapport n°1.1.5 - Demandes de garantie d'emprunts - Compétence Habitat (octobre 2010) _____ 27

Rapport n°1.1.6 - Demande de garantie d'emprunts - Compétence Economie (octobre 2010) _____ 27

Rapport n°1.1.7 - Créances irrécouvrables 2010 _____ 28

Rapport n°1.1.8 - Provision « Matériels et équipements pour le nouveau CRR » _____ 29

Rapport n°1.1.9 - Demande d'exonération de versement transport _____ 29

Rapport n°1.1.10 - Groupement de commandes « Achats de matériels, logiciels, prestations informatiques, services de téléphonie fixe et mobile, prestations en matière de télécommunications, reproductions » - Renouvellement de la convention _____ 30

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Protocole de partenariat expérimental - Préparation aux concours de la Fonction Publique Territoriale _____ 30

Rapport n°1.2.2 - Mutualisation de services entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon - Avenants à plusieurs conventions de mise à disposition de services _____ 32

Rapport n°1.2.3 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement et reconduction d'un contrat pour une durée indéterminée _____ 32

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes

Rapport n°8.1 - Volet territorial du contrat de projets Etat-Région - Rattachement de l'opération de finalisation des travaux du secteur Ouest de Témis-Santé _____ 32

Rapport n°8.2 - Etablissement Public Foncier - Bilan des acquisitions 2010 et recensement des opérations portées par l'EPF au titre de la tranche annuelle 2011 du PPI 2010-2012 _____ 32

Rapport n°8.3 - Convention de partenariat avec le Jura Neuchâtelois _____ 33

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.1 - Tramway - Autorisation de signature d'un marché complémentaire au marché de contrôle technique (lot n°1 Infrastructures) _____	33
Rapport n°2.2 - Projet de convention sur la tarification intermodale Ginko/TER _____	33
Rapport n°2.3 - Projet de convention pour le financement des études et des acquisitions foncières de la 2 ^{ème} tranche de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône _____	34

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Stratégie de développement économique du Grand Besançon - « Grand Besançon 2015 : entrepreneurial, technologique et tertiaire » _____	37
Rapport n°3.2 - Fondation FACE - Etude de faisabilité pour la création d'un groupement d'employeurs interprofessionnel _____	52
Rapport n°3.3 - Opération d'aménagement des Portes de Vesoul - Lancement d'une mission complémentaire et validation du périmètre opérationnel de ZAC _____	53
Rapport n°3.4 - ZAC du parc tertiaire de la gare TGV Besançon Franche-Comté - Consultation d'aménageur _____	53

Commission n°04: Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subvention _____	53
Rapport n°4.2 - Constitution d'un groupement de commandes entre le Grand Besançon, la commune de Devecey et les Directions Départementales des Territoires du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort pour la rénovation de cartes de bruit stratégique et d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement _____	54
Rapport n°4.3 - Agenda 21 - Validation du programme d'actions _____	54
Rapport n°4.4 - Implantation de capteurs solaires photovoltaïques sur le patrimoine du Grand Besançon _____	56
Rapport n°4.5 - Programme d'animation nature 2011 - Demande de subvention de la Ligue de Protection des Oiseaux de Franche-Comté _____	57
Rapport n°4.6 - Colloque « Questions de goût - Ici et ailleurs 2011 » - Demande de subvention de l'association Question de Goût _____	57

Commission n°05: Culture, Tourisme, Sports

Rapport n°5.1 - Cité des Arts et de la Culture - Avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage _____	57
--	----

Commission n°07: Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Aide à l'accèsion sociale à la propriété - Agrément d'un programme à Besançon _____	57
Rapport n°7.2 - Demandes d'agrément PLS au titre de la programmation des aides à la pierre de 2010 _____	58
Rapport n°7.3 - Programmation logements publics de droit commun 2010 - Crédits délégués de l'Etat _____	58
Rapport n°7.4 - Subvention pour la réhabilitation de logements publics - Programmation 2010 _____	58
Rapport n°7.5 - Subvention pour la reconstruction de logements publics dans le cadre du PRU Planoise _____	59
Rapport n°7.6 - Subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage 2010 _____	59
Rapport n°7.7 - Demandes de subvention pour l'amélioration de logements locatifs à loyer maîtrisé « PALULOS » _____	59

Commission n°09: Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.1 - Dialogue compétitif - Indemnisation des candidats _____	59
Rapport n°9.2 - Acquisitions, montages et maintenance de matériels embarqués pour la pesée dynamique et solutions de pilotage opérationnel de la collecte - Autorisation de signature du marché _____	60
Rapport n°9.3 - Implantation des Points d'Apport Volontaire - Fonds de concours _____	60
Rapport n°9.4 - Convention de prestation de collecte de déchets ménagers - CAGB/CCVA _____	60

Question diverses

Rapport n° 10.1 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	60
---	----

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Conseil de Communauté
Séance du Jeudi 16 décembre 2010

*(La séance est ouverte à 18h20 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET,
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon)*

- : - : - : - : - : - : -

M. BAULIEU.- En attente du Président qui va nous rejoindre car il préside une séance du Syndicat Mixte de La Vèze qui dure un peu, il m'a indiqué de commencer précisément pour que nous soyons tous libérés plus tôt. Je déclare la séance ouverte et j'invite le Conseil à nommer un secrétaire de séance, j'ai une proposition à vous faire - il suffit d'ouvrir la séance pour que le Président arrive - Thomas JAVAUX, secrétaire de séance. Le quorum est largement atteint.

Les pouvoirs : Geneviève VERRO à Serge RUTKOWSKI, Pascal BONNET à Jean ROSSELOT, Martine BULTOT à Joël SCHIRRER, Yves-Michel DAHOUI à Frank MONNEUR,, Françoise FELLMANN à Jean-Claude ROY, Valérie HINCELIN à Corinne TISSIER, Sylvie JEANNIN à Marie-Noëlle SCHOELLER, Michel OMOURI à Edouard SASSARD, Daniel ROLET à Jean-Pierre MARTIN, Jean-Marc BOUSSET à Jean-Michel FAIVRE, Jean-Sébastien LEUBA à Nicolas BODIN, Carine MICHEL à Sylvain WANLIN, Jean-Pierre BASSELIN à Jacques CANAL, Marcel FELT à Denis JOLY, Brigitte VIONNET à Bernard BECOULET, Claude OYTANA à Catherine BARTHELET, Philippe CHANEY à Auguste KOELLER.

Les excusés : Yves GUYEN, Marie Noëlle LATHUILLIERE, Bernard LAURENT, Christian BOYER Françoise GILLET, Martine DELESSARD, Valérie BRIOT, voilà Président nous en sommes là.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

**Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté**

M. LE PRESIDENT.- J'ouvre donc la séance du Conseil de Communauté. On va désigner un secrétaire, Thomas JAVAUX. Le quorum est largement atteint. Ce que je vous propose c'est que vous ne partiez pas parce que nous avons le quorum à deux près. Nous allons essayer de faire tout de même complet mais vite. Il n'y a pas de remarque par rapport au procès-verbal de la dernière séance ? C'est approuvé. Vas-y Gaby.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Décision Modificative n°3

M. BAULIEU.- Tout d'abord sur les questions financières avec la décision modificative n°3. Nous avons pour traiter ce rapport un diaporama qui vous rappelle l'esprit dans lequel nous fonctionnons en matière de suivi et de cadrage de note budget, avec des décisions modificatives construites sur des nouvelles demandes, effectivement justifiées, matures et équilibrées par de nouvelles recettes ou des transferts de crédits ou par le biais des dépenses imprévues si tel est le cas.

Nous rentrons dans le contenu de la DM 3.

Sur le budget principal les éléments reposent essentiellement sur une minoration de la prévision du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle avec l'application des mêmes règles par le Conseil Général. Nous avons donc une recette qui est en baisse par rapport à l'exercice précédent de 54 000 € et nous avons une recette par ailleurs gérée par l'Etat sur un écrêtement sur les surfaces commerciales de 13 000 €, donc 41 000 € de diminution.

Concernant la régularisation de TA il s'agit d'opérations antérieures sur la maison des Microtechniques sur une récupération de TVA induite compte-tenu de l'affectation des locaux, puisque nous avons des exploitants sur ces locaux et la nécessité de restitution de 157 000 €, c'est l'opération essentielle sur le budget principal en matière de DM 3.

Constitution d'une provision en matériels et équipements pour le nouveau CRR, nous y reviendrons un peu plus loin, sur la création de cette provision, afin de renouveler le matériel et tout particulièrement le parc instrumental du CRR et nous proposons notamment d'y affecter une partie de la dépense qui était prévue sur Sonorama, 113 000 €, de même que nous verrons plus loin une partie des non-réalisations en matière de ressources humaines et une prévision sur les cinq années à venir.

Et puis un ajustement des dotations aux amortissements à partir des réalisations : 236 000 €. Le financement par emprunt est augmenté de 176 000 € soit 10 M€ sur le budget principal.

Ensuite sur le budget annexe transports les éléments de cette DM 3 reposent essentiellement sur une régularisation de la dotation liée à une régularisation de TVA puisque suite à l'audit de TVA dont nous avons déjà parlé, qui a nécessité de régulariser les montants encaissés en 2008 et 2009 ce qui représente + 30 000 € puisqu'il y a franchise de TVA.

Inscription de dépenses imprévues de fonctionnement équivalent à toute fin utile et puis transfert des droits déduction de TVA puisque nous les déléguons au délégataire et il s'agit tout simplement d'une opération en plus et en moins. Si bien que le financement par emprunt du budget 2010 n'est pas modifié à 77 000 €.

Sur le budget CRR le point que j'évoquais tout à l'heure mais vu d'une manière plus détaillée : constitution d'une provision en matériels et équipements pour le nouveau CRR, vous avez sous les yeux l'ensemble de l'explication. Cette opération met au point un caractère un peu exceptionnel dans l'appréhension globale de la problématique CRR ; l'investissement mais également le projet pédagogique et le projet plus globalement de fonctionnement du CRR dans le nouveau cadre et avec également le challenge qui est le nôtre de répondre aux exigences de la labellisation. Il s'agit pour atteindre tous ces objectifs de bien tout cadrer et tout encadrer et s'agissant de ce remplacement de parc matériels d'abord du parc instrumental, nous proposons de financer avec des reliquats en quelques sortes, d'épargner et puis d'améliorer la « cagnotte » dans les années à venir et assurer ainsi le financement de cette opération pour la rentrée dans les nouveaux locaux.

Sur la constitution de cette provision, 113 000 € sur non-réalisation, l'autre partie a été affectée à des opérations de tourisme notamment, 213 000 € sur 2010 et avec l'objectif sur les années à venir d'atteindre 324 000, + 244 000 de non-réalisation en ressources humaines sur l'exercice que nous pourrions affecter à ça, si bien que la provision pourrait s'élever à 568 000 € avec libération au fur et à mesure des besoins. Augmentation de la subvention d'équilibre, puisqu'on passe du budget principal au budget annexe, donc 213 000 € et puis diminution des charges de personnels afin de réaffecter la provision pour 244 000 €, je venais de l'indiquer.

Sur le budget annexe NORET, quelques dispositions à prendre compte-tenu de non-réalisation, on n'a plus d'évolutions sur cette zone en 2010 et nous devons en prendre acte. Si bien qu'il n'y aura pas les ventes que nous avons prévues à hauteur de 120 000 €, si bien qu'aucune subvention donc complément de prime sera versée par le budget principal. Vous savez que nous le faisons au fur et à mesure du déstockage mais face aux prévisions de dépenses à hauteur de 8 000 € de travaux et frais financiers puisqu'il y a un concours bancaire pour assurer le relais sur cette opération, malgré la reprise du résultat d'investissement antérieure un recours à emprunt de 4 385,21 € sera nécessaire, contre une prévision de remboursement d'emprunt de 117 000 € puisque si nous avons encaissé les ventes on aurait bien évidemment allégé l'endettement correspondant.

La synthèse de tout cela sur la Décision Modificative n°3 : après l'ensemble des décisions modificatives 1 et 2 qui diminuaient le recours à l'emprunt de 2,9 M, cette Décision Modificative n°3 conduit à une augmentation du recours prévisionnel à l'emprunt consolidé de 200 000 € et atteint donc 14,7 M. Vous en avez le détail sur le tableau qui est sous vos yeux et que vous avez dans votre rapport.

Voilà Monsieur le Président une présentation synthétique de cette DM 3 dont vous avez mémorisé les aspects essentiels notamment touchant à la TVA tout particulièrement et les opérations concernant le CRR un peu innovantes mais liées à notre volonté de bien cadrer les choses avant d'entrer dans les nouveaux locaux.

M. LE PRESIDENT.- Je te remercie c'est précis, complet et rapide. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Des abstentions ? Quatre abstentions.

Rapport n°1.1.2 - Budget annexe déchets 2011 et PPIF 2011-2015

et

Rapport n°1.1.3 - Tarif gestion des déchets 2011

M. LE PRESIDENT.- Budget annexe déchets MM. Gabriel BAULIEU et Jean-Pierre TAILLARD.

M. BAULIEU.- Sur le budget annexe déchets il y aura deux rapports à la fois : le budget et ensuite celui portant sur le montant des redevances 2011. Je vais bien sûr laisser la parole au spécialiste, Jean-Pierre TAILLARD. Je voulais simplement dire deux choses : bien évidemment que nous sommes dans la suite des présentations que nous avons déjà faites à la fois en orientations politiques pour le mandat et surtout en orientations budgétaires, et puis vous vous souvenez que nous avons sur ce dossier, et c'est noté dans le rapport, exprimé une suspension à décision en quelque sorte compte-tenu de la problématique globale à laquelle nous devons faire face en matières fiscale et redevance pour lesquelles nous sollicitons bien évidemment les mêmes, les usagers sont souvent les contribuables, et nous avons une préoccupation globale.

Aujourd'hui ce que nous pouvons indiquer compte-tenu du travail sur lequel nous progressons en matière de prévisions financières, sur la base de ce que nous connaissons, soyons clairs là-dessus nous travaillons sur ce que nous connaissons aujourd'hui. Nous sommes dans un contexte où les choses changent rapidement et donc ce qui est vrai aujourd'hui ne l'est plus forcément demain, mais néanmoins nous travaillons avec ce que nous connaissons. Sur ces bases-là et à partir également de la décision que nous avons prise le 9 septembre et que nous avons confirmée le 15 novembre, les projections budgétaires que nous faisons sur l'exercice à venir devraient nous permettre de préparer le budget 2011 sans qu'il soit besoin de reparler de taux donc d'impôt ménages. J'utilise le conditionnel et je souhaite que nous nous entendions bien sur ce qui est exprimé à partir de quoi. C'est la trajectoire sur laquelle nous serions aujourd'hui à partir des éléments que nous connaissons.

M. LE PRESIDENT.- Au prix de gros efforts quand même.

M. BAULIEU.- J'ai envie de dire que ça va sans dire mais il est préférable de le dire et nous serrons donc les boulons de partout bien évidemment. Nous y reviendrons lorsqu'on parlera d'orientations budgétaires à tel point que certaines tendances que nous nous imposons nous ne pourrions pas les tenir bien évidemment à perpétuité. Mais compte-tenu de ces éléments la mention que nous portons du nécessaire arbitrage global, ce sont des éléments sur lesquels nous devons revenir bien évidemment sur l'exercice ultérieur, je ne suis pas devin, c'est déjà difficile face aux aléas à prévoir l'exercice suivant nous aurons à y revenir, mais nous pouvons dire ce soir que sur la base de ce que nous connaissons il n'y a pas de liaison à établir pour cet exercice 2011 entre les décisions qui sont proposées ce soir et puis les décisions que nous ne devrions pas avoir à prendre en 2011, au conditionnel mais c'est ce que nous connaissons aujourd'hui.

Voilà ce que je voulais dire en introduction Jean-Pierre, c'est peut-être important aussi en termes de cadrage et l'essentiel je te laisse à la manœuvre je crois qu'il y a également un diaporama.

M. TAILLARD.- Oui il va partir. Simplement un petit rappel le service des déchets qui va être consommé par les habitants à partir du 1^{er} janvier 2011 doit faire l'objet d'un vote de budget avant le début de l'année 2011 et d'un vote des tarifs, c'est ce qui nous amène ce soir. Dans ce cadre-là, je rappelle pour ceux qui l'avaient oublié que le tarif des déchets depuis 2006 lorsque l'Agglomération a pris la compétence déchets, ce tarif a toujours évolué en-dessous de l'inflation globalement de 2006 jusqu'à cette année. Cette année est un petit peu exceptionnelle puisque c'est l'année où les derniers équipements doivent être acquis et mis en place pour préparer le fonctionnement de la redevance incitative en 2012. Donc exceptionnellement cette année en termes d'évolution tarifaire, nous allons sortir de l'épure habituelle qui était une évolution inférieure à l'inflation, pour couvrir les frais liés à la mise en place et à l'acquisition des équipements qui devront être opérationnels au 1^{er} janvier 2012. Si on reprend les différents documents qui ont été préparés sur le PowerPoint, en résumé je vous rappelle que dans l'opération qui est prévue on va renouveler les 2/3 des véhicules, on va donc faire un renouvellement par anticipation ce qui veut dire que le parc aura une espérance de vie renouvelée et on va réaliser pour couvrir ce renouvellement anticipé un emprunt de courte durée, dont la durée est calculée en fait sur la durée d'amortissement des véhicules, ce qui veut donc dire que ça n'aura pas d'impact à échéance de 2011 au-delà des huit ans supplémentaires.

On va passer au document suivant, vous voyez que l'encours de la dette par habitant au niveau des déchets pour l'instant est relativement faible. En ce qui concerne les recettes d'investissement vous voyez qu'il y a des subventions qui étaient promises pour l'équipement des véhicules d'environ 700 000 €.

Si on regarde les dépenses de fonctionnement la seule chose qui peut paraître surprenante c'est qu'effectivement l'augmentation de la masse salariale hors opérations de conteneurisation reste cantonnée à 1,2 % pour l'année 2011. Pour les autres chiffres, comme c'était lisible sur l'écran nous allons passer à la page suivante.

En résumé, ce qu'on voit apparaître très clairement c'est qu'on va hériter des subventions qui ont été promises par l'ADEME à hauteur de 2 400 000 € et l'incidence sur tous ces équipements qui vont être acquis au cours de l'année 2011 induit une augmentation de la redevance qui cumule les augmentations du SYBERT, environ 2,3 € par habitant et par an, et les augmentations du service de collecte et traitement de déchets d'environ 2 € par an. En résumé, on se retrouve ici avant une augmentation de caractère inhabituel qui est d'environ 4,2 € par habitant en moyenne sur le périmètre de l'Agglomération pour l'année 2011. Je rappelle que dans ces 4,2 nous avons environ 2,3 au titre du SYBERT et environ un peu moins de 2 au titre de l'Agglomération. En résumé, cela se situe à peu près à 0,4 € par habitant et par mois d'une augmentation qui correspond à une situation un peu exceptionnelle et comme on peut peut-être le lire en bas du document qui vous est présenté.

M. BAULIEU.- Jean-Pierre on est bien d'accord que c'est le projet de budget de 2011 qui est à l'écran ?

M. TAILLARD.- Il s'agit du projet de budget de 2011.

M. BAULIEU.- Parce qu'il y a écrit là 2010.

M. TAILLARD.- Il y a même une faute d'orthographe dans fonctionnement.

M. BAULIEU.- Mais surtout qu'il n'y ait pas d'ambiguïté on parle bien du budget 2011, merci Jean-Pierre.

M. TAILLARD.- Je surveillais la faute d'orthographe et ne n'avais pas vu la date je suis désolé. Simplement cette augmentation de caractère atypique correspond à ces équipements et naturellement l'augmentation qu'on peut imaginer pour l'année suivante sera simplement liée aux frais de fonctionnement de la redevance incitative dans quelque chose de classique.

Si on regarde quelques pages plus loin la proposition tarifaire qui s'en déduit, je vous rappelle une augmentation en moyenne d'environ 4,2 € par habitant. Cette augmentation est donc transmise proportionnellement sur la Ville de Besançon en proportionnalité avec le volume des bacs et sur la périphérie en proportionnalité avec les ratios habitants que tout le monde connaît. Voilà donc ce qui vous est proposé ce soir en évolution tarifaire.

M. LE PRESIDENT.- Philippe GONON.

M. GONON.- Simplement pour bien comprendre la tarification de 2011 que vous nous proposez. Est-ce que les tarifs qui sont inscrits sur ces tableaux prennent en compte la modification de la tarification avec l'introduction de la pesée ?

M. TAILLARD.- Absolument pas. Je vais répondre j'espère très clairement. Ici, ce qui apparaît dans ces tarifs c'est l'effet de l'acquisition et de la mise en place de tous les équipements qui permettront d'exercer la pesée au 1^{er} janvier 2012. C'est-à-dire qu'on est dans la phase on va dire d'investissements aussi bien matériel qu'intellectuel, en ingénierie ou autres, pour que tous les équipements soient prêts et opérationnels avant le 1^{er} janvier 2012, sachant que la redevance incitative par elle-même ne prendra effet qu'en 2012. On est donc dans la phase un petit peu à l'image d'une entreprise qui achète du matériel, qui programme ses machines et qui prépare sa montée en production. Ceci explique ce décrochement un peu atypique tarifaire qu'on n'a pas vu jusque-là puisque depuis 2006 l'augmentation cumulée du tarif déchets pour l'habitant est restée en-dessous de l'augmentation cumulée de l'inflation. Et donc en 2012 ne résultera que ce qu'on appelle le coût de fonctionnement des équipements qui auront été acquis en 2011 qui sont estimés à peu près à 1,2 € par habitant. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

M. LE PRESIDENT.- Christophe.

M. LIME.- J'attire l'attention régulièrement sur les évolutions des tarifs puisqu'il y a deux façons de présenter : soit on présente en disant « ça fait 4,2 € par habitant » cela fait quand même presque 6 % d'augmentation sur l'année 2011 quand on sait qu'on a une inflation prévue à 1,5 % c'est quand même relativement conséquent, et l'autre chose c'est que quand on regarde les PPIF qui nous avaient été présentés il y a deux ans avec la mise en place de la redevance incitative, parce qu'une des questions qu'on avait posée lorsqu'on a décidé de la redevance incitative, c'était quelles étaient les conséquences en termes tarifaires. Si vous regardez bien, les évolutions de tarifs n'étaient pas celles qui étaient prévues aujourd'hui, il y a un certain nombre d'explications derrière.

On sait obligatoirement ce qui va se passer en 2010-2011, sur 2011-2012, 2012-2013 en tous cas. Je serai sûrement un peu plus prudent parce qu'on va quand même être la première grande ville à lancer la redevance incitative, quels en sont les conséquences ? Quels sont les éléments qui aujourd'hui sont sous-estimés par rapport à un certain nombre de contraintes ? J'appellerai quand même à beaucoup de prudence par rapport à ces différents éléments et pour répondre à la question de Philippe GONON, 2012-2013 ce sera l'augmentation moyenne c'est ce qu'il nous faudra pour pouvoir équilibrer les comptes, je vais le dire comme ça, c'est-à-dire que la proposition de PPIF c'est de l'argent dont on a besoin pour pouvoir équilibrer les comptes en fonction des dépenses prévisibles.

Bien entendu à partir de 2012 étant donné qu'on va être sur la pesée il va y avoir des variations importantes en fonction du geste ou des possibilités de gestes de diminuer au niveau de la pesée et là aussi on attire un petit peu l'attention par rapport à un certain nombre de secteurs dont on sait qu'il y aura un certain nombre de difficultés pour pouvoir atteindre un certain nombre d'objectifs. Il ne faudrait pas qu'il y ait cumulations, j'attire l'attention, cumulations de l'augmentation plus difficultés pour pouvoir obtenir un certain nombre d'objectifs, je sais que ça a été retravaillé pour essayer de modérer un certain nombre de choses, mais d'être très attentifs parce que pense que nos concitoyens auraient du mal à comprendre qu'en même temps de la mise en place de redevance incitative il puisse y avoir des augmentations conséquentes. Je rappelle quand même que l'expérience du tri doit nous amener à être extrêmement prudents ou pendant un certain nombre d'années on a dit à nos concitoyens qu'il fallait trier pour qu'ils paient moins, ce n'est quand même pas obligatoirement la réalité aujourd'hui, je pense qu'on s'est sûrement mal exprimé, on tire donc un peu les enseignements des erreurs du passé pour éviter de les reproduire dans le futur.

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais dire quand même une chose c'est qu'on n'a jamais dit, moi je n'ai jamais dit en tous cas, que quand on triait on payait moins. Je crois avoir dit toujours le contraire c'est que de toutes façons quand on trie on fait ça parce que c'est nécessaire pour éviter effectivement d'être enfouis sous des tonnes et des tonnes de déchets, être obligés de reconstruire des équipements fort coûteux dont on n'a jamais dit, enfin en tous cas je n'ai jamais dit, que le tri allait diminuer la coût puisque vous savez très bien que les normes d'élimination des déchets vont devenir de plus en plus fortes et importantes.

Par contre ce qu'on peut dire c'est que si on ne triait pas il y aurait certainement beaucoup plus de matières à mettre en décharge ou il faudrait construire des équipements lourds qui feraient que ça coûterait encore plus cher. C'est-à-dire qu'on ne dit pas que ça coûtera moins mais que ça va coûter moins que cela peut-être aurait pu coûter si on n'avait pas trié, c'est ce qu'on peut dire mais on n'a jamais dit vous triez et vous payez moins. C'est peut-être vrai que c'était compris comme ça mais ça n'a jamais été dit. On a toujours dit que dans les années à venir le coût de l'élimination des déchets, et c'est vrai dans le monde entier, pour ceux qui respectent les normes, ceux qui vont mettre ça sur des barges et vider ça dans les pays en voie de développement ça coûte moins cher, mais on n'a jamais dit ça par contre ce qu'on fait là on peut dire qu'effectivement ça peut coûter plus mais ça coûterait plus cher si on n'avait rien fait, c'est la première chose.

Par contre ce que j'ai déjà dit et que je tiens à redire publiquement ce soir c'est qu'il faudra qu'on soit très attentif à tout ce qui touche le collectif parce qu'autant je n'ai pas d'inquiétude pour le pavillonnaire où c'est assez simple de trier, de composter quand on est dans du pavillonnaire c'est possible. D'ailleurs j'ai eu des assurances de la part d'Eric et de Jean-Pierre TAILLARD qu'au mois de juin ou juillet on ferait un bilan, on regarderait ce que ça va coûter, juin, juillet quand on aura déjà commencé à peser pour voir ce que ça donne. Parce que c'est vrai que lorsque vous êtes dans un bâtiment collectif, que ce soit à Besançon ou dans la périphérie, même s'il y en a plus à Besançon mais il y en a aussi dans la périphérie, c'est beaucoup plus difficile de faire le tri parce qu'il y a des gens qui sont citoyens et d'autres qui le sont moins et quant au compost c'est aussi beaucoup plus difficile même si des expériences sont en cours. Donc j'attire simplement votre attention sur le fait qu'on devra être très attentif au coût pour les immeubles collectifs. Je l'ai déjà dit à Eric, à toi, on va être attentif mais je tenais à le dire quand même parce qu'il faut qu'on soit vigilant par rapport à ça même si effectivement par exemple le fait de trier, ça a déjà été dit plusieurs fois, ça va nous éviter certainement de reconstruire un équipement, un four, qui aurait coûté beaucoup d'argent et que là il aurait fallu payer et qui aurait pesé sur la redevance.

M. TAILLARD.- Je crois que c'est quelques éléments qu'il ne faut pas oublier. L'opération redevance incitative a pour objectif de contribuer à réduire, on l'imagine de 30 %, le tonnage des déchets qui vont être incinérés à l'échelle 2014 ce qui nous permet d'éviter la reconstruction d'un four dont on sait que la valeur est un multiple de 10 M€. Après on peut faire des clés de répartitions sur 170 000 habitants tout de suite ça donne des chiffres parlants.

Deuxième chose qu'il faut comprendre c'est que l'opération mise en préparation de la redevance incitative, puisque nous sommes en 2011 encore dans cette ultime phase, a engendré la rénovation de la quasi-totalité du parc des véhicules, l'équipement à neuf des systèmes de pesée et de transmission de données, ce qui veut donc dire qu'on va fonctionner avec des ressources qui vont requérir beaucoup moins de maintenance et c'est donc une opération d'anticipation et de gros investissements. Il ne paraît donc pas surprenant que cela se traduise à un moment donné ou à un autre. Mais gardons en tête que l'ensemble de ces investissements étaient gagés à hauteur de 50 % par des subventions exceptionnelles dont l'Agglomération a bénéficié parce qu'elle était pionnière en tant qu'Agglomération au niveau national et que si on voulait faire la même opération décalée d'un an on aurait probablement des contributions sympathiques mais qui n'auraient rien à voir en volume avec les niveaux d'aides dont on a pu bénéficier ici à hauteur d'environ 2 600 000 €.

Ce sont les éléments mais nous sommes dans la phase de lancement d'un projet et donc ce sont les derniers on va dire gros investissements et mises de fonds pour un fonctionnement. Quant on parle du PPIF il a été établi, il y a deux ans, il a été établi sur la base d'une redevance incitative qui n'était pas imaginée à la pesée et qui a requis des ressources un peu plus lourdes avec l'objectif d'obtenir des résultats de réduction de déchets plus marquants. Ceci donne des informations par rapport à ça et ça permet un petit peu de moduler et de compléter les points de vue évoqués.

M. LE PRESIDENT.- Et ce qu'il faut dire c'est que quand on fait ça on investit pour l'avenir. Je dis ça par rapport à Christophe c'est quand on investit dans des usines d'eau par exemple, si on n'investissait pas de l'argent dans notre réseau d'eau on pourrait vendre l'eau moins chère mais elle serait moins bonne. C'est donc un investissement d'avenir qu'on fait comme on le fait dans d'autres domaines, l'eau, l'assainissement, mais je le répète et je le martèle, soyons très attentifs au collectif. Eric.

M. ALAUZET.- Tu parles de l'eau, je pense qu'il est en train de se passer avec les déchets là dans le début de ce siècle ce qu'il c'est passé avec l'eau au début du siècle précédent. Maintenant c'est stabilisé on arrive à avoir des évolutions qui sont maîtrisées ce n'est pas encore totalement stabilisé pour les déchets.

Ce que tu as dit dans ta première partie d'intervention était très juste je pense que c'est exactement ça le discours, c'est effectivement par rapport aux errements du discours d'il y a quinze ans sur le recyclable c'est ceux qui ne trieront pas qui vont avoir des augmentations. D'où l'impérieuse nécessité qu'on a d'équité et donc de donner à chacun des moyens, je ne dis pas les mêmes moyens, parce qu'en fonction du type d'habitat ça ne peut pas être les mêmes moyens, mais des moyens adaptés à chaque type d'habitat pour que chacun puisse effectivement détourner les déchets dans les meilleures conditions pour maîtriser sa facture.

Pour soulager peut-être un peu la conscience de Jean-Pierre d'avoir à nous proposer cette augmentation de tarifs il faut dire qu'elle est à moitié portée le SYBERT, c'est-à-dire qu'une partie de l'augmentation c'est effectivement la préparation de la stratégie pour la mise en place de la redevance incitative, il y a aussi d'autres raisons - Jean-Pierre, que tu aurais pu développer - sur les renouvellements de marchés qui vont augmenter sensiblement, et l'autre partie c'est effectivement les dispositifs qu'on met en place au SYBERT avec le compostage, notamment en habitat collectif, avec la modernisation des déchetteries pour les nouvelles filières. Tout ça faisant l'ensemble d'une stratégie totalement imbriquée entre nos collectivités, on a vraiment travaillé de façon très serrée les uns avec les autres pour avoir une cohérence, et c'est la redevance incitative avec l'ensemble des enjeux qui permet au compostage, à tous les étages comme on le dit, ou aux déchetteries de fonctionner de façon optimale.

Parce que nous sommes au milieu du guet aujourd'hui nous sommes grosso modo en niveau de quantité de déchets résiduels à un four et demi. Qu'est-ce qu'on fait là ? On a un four et demi sachant que la quantité de déchets baisse depuis quelques années, 3 % par an on est sur une pente de 5 % cette année nous allons donc plutôt vers 1 four que vers 2 fours. Mais il faut dans les délais être suffisamment rapides et avoir des leviers suffisamment forts pour que le jour ou le four 3 tombera en décrépitude ou qu'on décidera de l'arrêter on l'espère dans 2, 3, 4 ans, 5 ans, on ait suffisamment baissé cette quantité de déchets résiduels pour passer d'1,5 à un ou à 1,1 s'il y a un peu plus ce n'est pas grave s'il faut exporter 2 000 ou 3 000 tonnes ce n'est pas un problème. Nous avons donc peu d'années pour y arriver d'où l'importance de se doter de ces leviers cette année, la redevance incitative, ce que fait le SYBERT de l'autre côté ce qui explique ces augmentations cette année moyennant quoi sauf événements extérieurs, et alors là on ne maîtrise pas le TGAP ou autres, on est censés pouvoir maîtriser les tarifs.

M. LE PRESIDENT.- Il y a peut-être aussi quelque chose qu'on peut rajouter, je ne sais pas si je me trompe Jean-Pierre, c'est que là on va bénéficier d'aides importantes qui vont permettre de renouveler le matériel qu'on aurait peut-être dû aussi renouveler de toute façon dans quelques années, les bennes à ordures et tout ça, on anticipe un peu.

M. TAILLARD.- Tout à fait et puis il y a un élément de contexte qui a beaucoup changé depuis un an et j'ai été le premier à le découvrir c'est qu'il y a un an on était un peu pionnier, peut-être certains disaient inconscient, et aujourd'hui pour ceux qui ne s'en seraient pas aperçus les sept EPCI autour de la CAGB qui font partie du SYBERT passent à la redevance incitative, certains au 1^{er} janvier 2011. Je vous rappelle que le pays maïchois passe à la redevance incitative, les trois communautés de communes autour de la ville de Baume sont en redevance incitative, le pays riolais passe à la redevance incitative au 1^{er} janvier, c'est dans la loi. Nous avons engagé le projet donc aujourd'hui imaginez dans un moment d'égarement vouloir revenir en arrière ça paraîtrait farfelu. Aujourd'hui on est pris dans un mouvement, il a été impulsé par le législateur et tous les paramètres concourent dans le même sens. On est donc simplement cette année dans la situation où il faut assumer les évolutions d'équipements qui sont nécessaires pour après avoir un régime établi normal.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Madame GELIN.

Mme GELIN.- Je me disais que finalement la fois dernière j'avais déjà mis le doigt sur ce problème en parlant de 6 % pour 2011, mais auparavant juste l'année d'avant c'est à peu près 4 % on était sur deux ans de temps à peu près à 10 % de hausse sur la redevance sur le bac. C'est quand même important je me demande qui va payer de façon individuelle sa redevance d'enlèvement d'ordures puisqu'il existe des bacs de 60 litres à 254 € ou un petit peu plus, donc ces gens-là même s'ils sont tout seuls paient presque autant que les autres de toute façon ces contenants. Je voulais savoir si vous aviez évalué le coût de la future redevance, le traitement des déchets au poids et puis à l'enlèvement parce que là finalement on va un peu dans le bouillard on ne sait pas où l'on en est.

M. LE PRESIDENT.- Je vous ai dit qu'on faisait un point au mois de juillet.

Mme GELIN.- Vous faites le point au mois de juillet mais jusqu'à présent vous n'avez pas avancé.

M. TAILLARD.- Je propose de répondre à Madame GELIN puisque Madame GELIN le 15 novembre en Assemblée ici vous aviez évoqué l'évolution rapide du coût des déchets pour une habitation collective dans laquelle vous êtes impliquée.

J'ai fait préparer pour cette séance d'aujourd'hui, je vous le remettrai tout à l'heure, le document qui résume l'évolution tarifaire naturellement depuis 2006, date de la prise de compétence de l'Agglomération jusqu'à 2010. Le tarif a commencé à 638 € pour un bac de 500 litres qui est dans votre résidence en 2006, l'augmentation 2006-2007 a été de 2 %, l'augmentation 2007-2008 a été de 1,8 %, l'augmentation 2008-2009 a été de 1,8 % et l'augmentation 2009-2010 a été de 3,3 % ce qui fait une valeur moyenne d'augmentation de 2 %, inférieure à l'inflation. Je tiens ce document à votre disposition, que j'ai fait préparer par les services, puisque tel était votre souhait la dernière fois.

Mme GELIN.- Mais quand on additionne tous les pourcentages on est nettement au-dessus vous en conviendrez.

M. TAILLARD.- Madame je vais vous le remettre et vous pourrez faire par vous même le calcul.

Mme GELIN.- Je pense que les salaires n'ont pas augmenté comme ça.

M. TAILLARD.- Il a été réalisé spécialement à votre demande je le tiens à votre disposition tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT.- Madame vous avez demandé quelque chose je ne peux que remercier Monsieur TAILLARD et les services d'avoir fait une étude et ils vont vous le donner. Après les chiffres on ne peut pas les contester, les chiffres ce sont les chiffres.

M. TAILLARD.- Et puis lors de la séance précédente quelqu'un a demandé le tarif du Grand Besançon comparé à d'autres agglomérations. Sur le diagramme vous allez voir apparaître l'évolution du coût dans les différentes agglomérations, la lisibilité n'est pas garantie je vais vous donner le commentaire. En 2008, le trait jaune, c'étaient les tarifs de la CAGB comparés aux autres agglomérations classées par familles. Vous voyez qu'en 2008 le tarif CAGB par habitant en moyenne était le plus faible de toutes les grandes agglomérations. Le tarif extrapolé 2011 qui pourrait résulter du vote qu'on va vous proposer tout à l'heure et vous voyez qu'en tarif 2011 ramené au tarif connu des autres agglomérations nous sommes toujours sur un tarif moyen, qui est le tarif le plus bas de toutes les agglomérations qui ont été classées par familles. C'était pour répondre à cette question précise qui était posée par quelqu'un la dernière fois.

Mme GELIN.- Je pense que les salaires ici sont quand même relativement bas dans la région c'est quand même un problème et puis je pense quand même que dans les petites communes ils vont sentir la différence.

M. TAILLARD.- Les détails de ces chiffres vous les trouvez dans le rapport annuel qui vous a été remis au cours de l'été.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je pense que cette augmentation sensible de 6 % pour être acceptable doit faire l'objet de contreparties tout aussi substantielles, toutes aussi réelles. Des contreparties dont les enjeux écologiques et financiers se croisent. Il y a ce qui ne dépend pas des usagers, de nos concitoyens, à savoir limiter, réduire la masse, le volume global des conditionnements des produits, ça va des bouteilles enfin tout ce qu'on veut et là on avait annoncé une action volontariste, des négociations. Je n'ai pas l'impression que ça est beaucoup avancé et puis ce qui dépend de nos concitoyens mais de nous en même temps bien sûr, c'est le compostage. Il y a un grand enjeu c'est en effet le compostage des immeubles. Confidences pour confidences si vous vous avez deux composteurs, moi j'habite en appartement en plein centre ville, je me suis proposé comme maître composteur de mon immeuble.

M. LE PRESIDENT.- Voilà bravo. Tes compétences sont enfin reconnues !

M. ROSSELOT.- J'espère que malgré le fait que je ne sois pas toujours d'accord avec vous, que je ne serai pas pénalisé et qu'il y aura des suites, mais enfin à nous deux ont fait une bonne équipe vous dans votre jardin et moi dans ma cour. Sérieusement lorsqu'on voit, c'est d'ailleurs Eric qui le dit souvent, lorsqu'on voit quand même les progrès en la matière dans mettons 3 villes, Paris, Nantes, Rennes, je pense qu'on devrait me répondre plus vite, c'est ce que je voulais dire.

M. LE PRESIDENT.- C'est bien que tu sois maître composteur.

M. ROSSELOT.- Je ne suis pas encore habilité, j'ai fait la demande. Mais cela devrait aller plus vite j'y vois un manque de nervosité qui me paraît préjudiciable.

M. LE PRESIDENT.- Madame JEANNIN.

Mme JEANNIN.- Merci Monsieur le Président. Il est vrai qu'on peut rire, on peut rire de tout, simplement je m'adresse aux Maires des villages ; quant les habitants viendront leur poser la question « combien Monsieur le Maire on va payer pour les ordures ? » On voit que, page 37, une famille de 4 personnes : 249 € dans l'année quand même plus la taxe d'habitation qui va augmenter, les impôts fonciers.

M. LE PRESIDENT.- Je pense que les Maires des villages pourront répondre. Laissez les répondre à leurs habitants !

Mme JEANNIN.- Oui je sais les Maires vont pouvoir répondre. Simplement j'attire l'attention parce que 249 € dans une année c'est quand même assez lourd à supporter.

M. LE PRESIDENT.- Je remercie Jean ROSSELOT de son intervention parce qu'il est vrai qu'il est toujours facile lorsqu'il y a des augmentations de tarifs de venir, ce que vous venez de faire par exemple Madame, de venir en rajouter avec un côté un peu démagogique. Autant je suis d'accord par exemple avec Christophe LIME en disant « soyons attentifs pour le collectif », autant on ne peut pas tous tenir des grands discours contre le changement climatique, contre le fait qu'on est envahi par les déchets et ne rien faire. Par exemple on est heureux d'avoir une des eaux de qualité des meilleures de France mais c'est parce que depuis des années on a fait des choses ici et qu'on continue à les faire. Aujourd'hui si nous ne faisons rien que se passerait-il ? On serait certainement obligé de reconstruire un four qui coûterait beaucoup d'argent, on serait envahi par les déchets. Il faut bien que nous soyons responsables, on ne peut pas avoir des grands discours au niveau national, faire des manifs, dire partout que c'est nécessaire et ne rien faire à notre niveau local puisque je pense que justement les collectivités ont le devoir de montrer le chemin et puis on est transparent, moi je suis transparent.

Je le répète je n'ai jamais dit que cela coûterait moins mais ça va nous inciter à trier mieux parce que si demain, Madame JEANNIN, dans votre immeuble vous trie mieux et que vous êtes vous maître composteuse, pourquoi pas, prenez modèle sur Jean ROSSELOT, si vous êtes maître composteuse vous pourrez, Madame JEANNIN, je pense simplement que demain celles et ceux qui trieront bien ils payeront moins c'est ça qu'on peut dire. Ils payeront moins que ce qu'ils auraient payé s'ils ne triaient pas. Celui qui vous dirait que tout ça ne coûte rien, ce qu'il faut voir aussi c'est le bénéfice qu'on en trie globalement au niveau de l'environnement. Marie-Odile.

Mme CRABBE-DIAWARA.- Je voudrais rappeler quelque chose qu'on dit souvent c'est que le déchet qui coûte le moins cher c'est celui qu'on ne produit pas et à l'heure actuelle il faut qu'on soit beaucoup plus précis dans notre vocabulaire. La prévention ça n'est pas le tri, c'est-à-dire que si je trie bien je suis encore un producteur de déchets. A l'heure actuelle on a un discours qui dit presque le bac jaune ne coûte rien, c'est faux regardez combien coûte la tonne triée et ceux qui vont bien trier vont payer moins parce qu'ils auront moins de choses dans leur bac gris et ce sont ceux qui auront des déchets dans leur bac gris qui vont payer, parce qu'on mutualise tout ça, donc ce qui est dans le bac jaune est mutualisé sur l'ensemble je vous le rappelle. Il faut donc faire très attention à ce qu'on est en train de faire y compris dans cette répartition bac gris / bac jaune.

M. LE PRESIDENT.- Tu proposes quoi concrètement ?

Mme CRABBE-DIAWARA.- Pour l'instant je ne propose pas mais je dis qu'il faut qu'on fasse attention à ce qui va se passer dans l'avenir dans la répartition entre bacs gris et bacs jaunes. Et je reviens à ce que j'ai dit au début, la prévention ça n'est pas le tri, la prévention et là je crois que nous tous élus maires dans nos communes, parce que c'est ce qui est important, les élus qui ont le rapport le plus direct avec les habitants ce sont eux qui ont un grand pouvoir pour faire comprendre cette affaire de prévention. Il faut qu'on travaille tous ensemble la main dans la main entre le SYBERT, les Communautés de Communes, la CAGB et les Communes pour faire avancer cette problématique de la prévention parce que celle-là est au plus près des habitants. Ce n'est pas pareil que de jeter dans une poubelle et que le camion s'en aille.

M. LE PRESIDENT.- De toute façon j'ai le sentiment de ce qu'on doit faire.

M. ROSSELOT.- Justement c'est ce que j'ai dit c'est le conditionnement. Où en est le conditionnement justement ?

M. LE PRESIDENT.- Attendez Monsieur ROSSELOT.

M. LOPEZ.- Ce que je voudrais dire tout simplement par rapport aux Maires des environs de Besançon, je crois qu'il y a une différence notable effectivement entre le poids de bennes à ordures de la périphérie par rapport à celles de Besançon. Je ne ferai pas grief aux élus de la Ville de Besançon de cette différence même si elle est notable parce que j'ai trop de sympathie pour les élus de Besançon mais chacun aura tiré effectivement les conséquences d'une telle analyse. S'il y a 30 ou 40 kilos de plus par an dans les poubelles de la Ville par rapport à celles de la périphérie. Ce que je veux dire surtout c'est que si on veut un pays propre on ne le fera pas gratuitement et que de toute façon si de traiter les déchets était laissé à l'initiative individuelle cela coûterait beaucoup plus cher aux ménages que de le faire de façon collective.

M. LE PRESIDENT.- Je suis tout à fait d'accord avec toi François. Pierre.

M. CONTOZ- Je voudrais faire simplement une remarque. Les déchets cela coûte cher mais aujourd'hui le traitement des déchets solides est encore inférieur au traitement des déchets liquides. Les redevances d'assainissement par foyer sont plus élevées que ça encore aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais on n'en rend peut-être pas compte. Monsieur LIME.

M. LIME.- Simplement sur le discours je pense qu'il faut qu'on fasse attention parce qu'on peut aller sur le fait de dire : « à n'importe quel coût ». Je pense qu'il faut qu'on fasse attention à ça.

M. LE PRESIDENT.- Personne ne dit ça.

M. LIME.- Il y en a certains qui nous amènent à penser à ça c'est-à-dire que quelque part, je tiens ce discours régulièrement, sous couvert de développement durable, sous couvert d'un certain nombre de choses, aujourd'hui je le dis très tranquillement, on nous vend aussi n'importe quoi, parce que tout le monde a bien compris que des élus pour pouvoir vendre leurs trucs, etc., le côté développement durable, qui est intéressant je ne le dénigre pas qu'on se comprenne bien, mais il faut bien mesurer l'avantage qu'on va en tirer y compris en termes d'environnement par rapport à l'investissement qu'on peut faire. Je vais donner un petit exemple la dernière négociation sur le tri, tout le monde était d'accord sur le tri et il y a 4 ou 5 ans personne ne contestait le marché du tri, sauf que dès qu'on a décidé de faire un centre de tri on baisse le coût de 600 000 € et on trie de la même façon. Cela veut donc dire qu'on doit s'intéresser sur le fait de dire : « on trie mais sous quelle manière ? Sous quelle forme ? Et avec qui ? ».

On est tous d'accord mais je pense qu'il faut qu'on fasse, je le dis comme ça, en termes d'élus il faut qu'on fasse attention à la présentation qu'on peut avoir. Je vais vous donner un exemple on discutait ce matin de la conception du centre de tri et il y a un moment où on s'est posé la question sur notre mode de tri et jusqu'où on allait trier. C'est une question, le fabricant nous dit : « mais moi je vous mets cinq trieurs de plus, le papier je vous le trie : le papier propre et le papier sale », si tu prends que sur l'aspect développement durable tu vas jusqu'au bout et tu prends chaque papier et tu le mets dans chaque poubelle là tu as fait un truc hyper top mais derrière tu sors un prix du tri à 200 ou 250 €, et je ne suis même pas sûr que derrière on va en retirer quelque chose en termes d'environnement. C'est cet équilibre là qu'il faut qu'on arrive à trouver.

M. LE PRESIDENT.- Christophe on est tous d'accord là-dessus, je passe la parole pour conclure à Jean-Pierre, que quand on fera ça il ne faut pas se faire - excusez-moi l'expression - « enfiler » n'importe quoi.

C'est comme quand on fait de la réhabilitation, on en parlait encore à midi, de bâtiments d'un point de vue énergétique on sait très bien qu'un bâtiment très ancien on ne va pas en faire un bâtiment effinergie ou alors ça coûte trop cher. C'est de trouver un équilibre mais je fais quand même confiance aux services de la CAGB et aux Présidents du SYBERT et de la Commission, parce qu'on passe un peu rapidement sur ce qui est affiché, mais si nous nous étions dans la dernière colonne au bout tout le monde râlerait. Je voudrais quand même qu'on redise une chose, si ces chiffres sont justes et c'est des sources AdCF, c'est l'Association des Communautés de France ça doit donc être juste comme chiffres, on est plutôt quand même bien placés et que les craintes que nous avons et moi le premier en 2006 pour dire : « attention où est-ce qu'on va ? ». Je crois nécessaire de dire à cet instant que ce dossier-là a été bien mené et qu'il a été bien maîtrisé mais que cela dit il faut effectivement être encore très vigilant et qu'on n'a pas besoin pour reprendre l'expression familière, on n'a pas besoin d'un centre de tri « plaqué or ». Il faudra savoir effectivement où on s'arrête, quel est le bon gabarit, plus il y a de la sophistication plus ça coûte cher et plus c'est aussi difficile à faire fonctionner. Là on passe ça rapidement mais moi je félicite le service chez nous qui gère ça parce qu'effectivement on a quand même des résultats mais nous serons vigilants et par rapport à ce que tu dis je suis d'accord avec toi, il ne faut pas en faire de trop mais il faut faire le nécessaire parce que si tu demandes ici tout le monde est d'accord pour faire mais pas de trop. On va peut-être arrêter parce que j'aimerais bien qu'on ne redise pas ce qu'on a déjà dit. Vas-y.

M. TAILLARD.- Je suis assez d'accord avec Christophe mais en même temps je ne voudrais pas qu'on en reste à l'idée que le développement durable serait du marketing et que ça coûterait forcément plus cher. En l'espèce si nous avons confirmé la décision de construire un four d'incinération en 2006 on l'aurait livré là maintenant et on en aurait les implications tarifaires en 2011. Rien que pour le four sans parler du reste ce serait déjà 6 à 7 €. Concrètement dans le cas précis aujourd'hui, on verra dans l'avenir si les choses se confirment, dans le cas précis le fait de ne pas avoir pris le four d'incinération et d'être parti dans une logique de développement durable a permis d'avoir moins d'augmentations. Il faut voir sur chaque dossier, faire des bilans complets et complexes.

M. LE PRESIDENT.- Madame MOUNTASSIR.

Mme MOUNTASSIR.- C'était juste pour dire que le tri ce n'est pas à la mode. Il faut vraiment le faire, ce n'est pas parce que c'est le développement durable comme on entend à chaque fois, c'est une nécessité. Par contre à mon avis ce qu'il faut développer c'est la sensibilisation et la formation et là je suis d'accord avec Marie-Odile de dire : quand les gens sont sensibilisés et formés et accompagnés, là il est vrai qu'on peut aboutir à un résultat efficace. Il y avait ça et puis bien sûr par rapport à tout ce qui se passe actuellement il faudrait quand même penser aux personnes qui sont en difficulté, fragiles et par rapport à ça trouver une solution adaptée par rapport à ce qu'elles vont payer.

M. LE PRESIDENT.- Bien puisque plus personne ne demande la parole, excuses-moi Jean-Pierre.

M. TAILLARD.- Je voulais simplement très brièvement par rapport à ce qui a été dit. Vous n'ignorez pas qu'à certaines heures de la journée il m'arrive d'exercer la fonction de Maire dans une Commune et donc quand il y a des évolutions tarifaires je suis le premier interpellé. Croyez-moi personnellement et tous les membres de la commission, notre préoccupation de chaque instant c'est de serrer les dépenses parce qu'on sait qu'au bout il y a un citoyen qui doit payer sa redevance. Croyez bien que c'est un sujet qui nous préoccupe mais je vous rappelle que dans certains moments d'euphorie le législateur qui est au Parlement, voire des élus qui sont autour de cette table, prennent des décisions qui vont dans un sens favorable pour l'environnement sans toujours en mesurer les conséquences. Quand des lois sont prises dans certains domaines environnementaux, le législateur n'a pas toujours conscience des enjeux en termes de surcoûts, nous sommes au bout de la chaîne et nous sommes amenés à les supporter.

Je vais simplement terminer en disant que le diagramme qui vient de disparaître montre que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au plan tarifaire en 2011 est très bien placée alors qu'elle est la seule à avoir engagé la redevance incitative parmi les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Donc non seulement on a un tarif qui n'est pas trop mal mais en plus on est les seuls à avoir franchi l'obstacle qu'on vient d'évoquer avec tous ces investissements. Je pense que ça devrait temporiser et modérer certains élus.

M. LE PRESIDENT.- Il est vrai que des fois les législateurs globalement sont un peu loin du terrain c'est pour ça que je pense qu'il faut qu'il y ait des gens du terrain qui soient aussi des législateurs. C'était une boutade et merci de m'avoir donné l'occasion de le redire.

Pour le rapport 1.1.2 le budget quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. Je n'en vois pas. Qui s'abstiennent ? Une abstention.

Le rapport suivant qui est le 1.1.3, le tarif de gestion des déchets, ceux qui sont contre qu'ils lèvent la main. Je n'en vois pas. Qui s'abstiennent ? Une abstention, c'est adopté.

Rapport n°1.1.4 - Garanties d'emprunts - Constitution de la provision 2010

M. LE PRESIDENT.- Rapport suivant 1.1.4 : Garanties d'emprunts - Constitution de la provision 2010.

M. BAULIEU.- La constitution de la provision 2010, très rapidement. En la matière vous savez que nous ne provisionnons pas sur des garanties d'emprunts sauf lorsqu'il s'agit d'organismes privés ce qui est le cas de la Société Foncière Habitat et Humanisme et nous proposons de calculer la dotation annuelle pour l'exercice 2010, une provision de 6 404,20 € et dans le respect des règles.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n°1.1.5 - Demandes de garantie d'emprunts - Compétence Habitat (octobre 2010)

M. LE PRESIDENT.- Rapport suivant : ALLEMANN, GONON, HINCELIN, LOYAT, MENETRIER, MOYSE, POISSENOT, STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

M. BAULIEU.- Le 1.1.5 : Demandes de garantie d'emprunts - Compétence Habitat : il y a 5 demandes, essentiellement Grand Besançon Habitat et 1 de Néolia pour 2 874 558, vérification faite des ratios prudentiels.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n°1.1.6 - Demande de garantie d'emprunts - Compétence Economie (octobre 2010)

M. LE PRESIDENT.- Rapport suivant.

M. BAULIEU.- Le rapport suivant : Demande de garantie d'emprunts - Compétence économie : c'est la sedD qui souscrit un emprunt de 3 M€ sur l'opération du CHAZAL mais vous savez que nous ne sommes que partiellement concernés, pour la partie économie et avec un taux de garantie à 80 %, c'est la raison pour laquelle la garantie nous est demandée à 1 368 000 €.

M. LE PRESIDENT.- FOUSSERET, LOYAT, MARTIN ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des absents ? Des oppositions ? C'est adopté.

Rapport n° I.1.7 - Créances irrécouvrables 2010

M. LE PRESIDENT.- Rapport suivant.

M. BAULIEU.- Rapport suivant : Créances irrécouvrables : donc budget principal pour 3 €, tout est dit et sur le budget annexe déchets : 12 687,99 €. Lorsque nous en arrivons là c'est que tous les recours ont été épuisés.

M. LE PRESIDENT.- 3 € il n'y a pas de poursuite.

M. BAULIEU.- C'est la raison pour laquelle on est en-dessous du seuil donc on ne peut que la passer en pertes et profits.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? Oui.

Mme JEANNIN.- On vient de parler justement de l'augmentation au niveau des déchets on s'aperçoit qu'en fin de compte la plus grosse somme qui ne peut pas être payée c'est 12 000 € sur le budget déchets. Il faut donc s'attendre à une somme plus importante l'année prochaine.

M. LE PRESIDENT.- Où est le 12 000 € ?

M. BAULIEU.- Le total des impayés.

M. LE PRESIDENT.- C'est le total Madame. Est-ce qu'il y a des remarques ? Quels sont ceux qui sont contre ? Oui, Monsieur JOSSO.

M. JOSSO.- L'inscription en créances irrécouvrables, c'est manquer de respect par rapport aux gens qui ont peu de moyens et qui font l'effort de payer par rapport aux autres qui ne font pas l'effort de payer. Même si on n'a pas les moyens, une créance irrécouvrable, on met 3 à 4 ans pour la recouvrer. Par rapport aux gens qui font l'effort de payer ce n'est pas normal.

M. LE PRESIDENT.- Ce qu'il faut savoir c'est que les créances irrécouvrables premièrement lorsque ça passe en créances irrécouvrables cela veut dire qu'il y a déjà une multitude de procédures qui ont été mises en place. Par exemple, le genre de créance irrécouvrable, quelqu'un qui est décédé dont les héritiers refusent l'héritage cela devient une créance irrécouvrable parce qu'il n'y a pas de solution. Ce sont des fois des personnes qui sont parties à la cloche de bois sans laisser d'adresse et puis sachez une chose c'est que lorsqu'on passe en irrécouvrable cela ne veut pas dire que si on les retrouve le trésorier ne peut pas à nouveau les poursuivre. C'est pour mettre à jour un peu notre comptabilité mais on continue à faire les recherches mais quand on en arrive à ce niveau-là cela veut dire que ça fait 3, 4, 5 ans qu'on essaye.

Sur le fonds je suis d'accord avec toi, quand tu as une société par exemple et que la société fait faillite, et il y en a, c'est sûr ce n'est pas normal, mais il y a une créance irrécouvrable là comme il y a aussi beaucoup d'autres fournisseurs qui sont plantés. Sur le fonds je suis d'accord avec toi mais on n'a pas d'autre solution. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Tout le monde est d'accord ? On n'a pas trop le choix d'ailleurs.

M. BAULIEU.- C'était à rapporter au montant total des redevances.

M. LE PRESIDENT.- Tu as raison de le dire quand même ce que je souhaiterais c'est attirer votre attention sur une chose. Quand on voit quel est le montant total de ce qu'on recouvre, c'est combien le montant total ?

M. BAULIEU.- On est à 16 M environ.

M. LE PRESIDENT.- 16 M, et là on est à 12 000 cela ne fait pas beaucoup. Cela veut dire quand même que globalement le recouvrement est bien fait. Il y a plusieurs hommes et femmes du métier et ils peuvent dire que c'est pas mal.

Rapport n° I.1.8 - Provision « Matériels et équipements pour le nouveau CRR »

M. LE PRESIDENT.- Rapport suivant.

M. BAULIEU.- Le rapport I.1.8 : Provision « Matériels et équipements pour le nouveau CRR ». J'ai expliqué la mécanique tout à l'heure, vous avez là le détail de la constitution.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur GONON.

M. GONON.- J'ai demandé aux services du Trésor ce qu'était une provision semi-budgétaire. Vous utilisez ce terme dans le petit encadré résumé. Ces services m'ont répondu que ça n'existait pas en droit comptable public. Est-ce que la décision ne sera pas entachée d'irrégularité si vous constituez une provision qui n'existe pas dans les rubriques comptables de la CAGB ?

M. BAULIEU.- On verra, ce qui est sûr c'est que les flux, comme on le gère sur un autre système de provisions et sur un système d'ailleurs entre deux budgets, le système le plus important c'est celui que nous gérons en versements de transport, vous l'avez tous en tête, et nous proposons de fonctionner avec inscription de l'ensemble des écritures, ce qui est le cas d'ailleurs dans ce que nous proposons de faire, d'y affecter 113 000 € plus 244 000 € provenant d'une économie ressources humaines sur 2010, et puis nous avons un tableau prévisionnel de constitution de cette provision sur les années suivantes 64 000, 65 000 etc., sur la partie qui était dédiée à l'événement festif et culturel annuel et puis libération au fur et à mesure des besoins. Nous vérifierons si l'intitulé n'est pas parfaitement exact si tel est le cas il sera rectifié bien évidemment. Nous avons un spécialiste dans la salle qui va s'exprimer. Michel LETHIER.

M. LETHIER.- Je suis comptable du Trésor donc je prends cette habilité à pouvoir répondre. Il y a quelques années les collectivités ont eu le choix d'opter pour des provisions soit budgétaires soit semi-budgétaires, c'est-à-dire que c'est des opérations qui ne sont qu'en dépenses budgétaires et affectées directement au bilan. La contrepartie c'est un compte de bilan directement, c'est-à-dire que c'est affecté. Par le passé c'était budgétaire, c'est-à-dire que votre provision elle allait au compte 15 en recettes d'investissements et vous en faisiez n'importe quoi, là c'est vraiment une affectation. C'est bien semi-budgétaire. C'est une opération d'ordre semi-budgétaire c'est l'opération qui est d'ordre semi-budgétaire, ce n'est pas une opération semi-budgétaire.

M. BAULIEU.- Il y a donc un mot à ajouter, merci beaucoup Michel.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarque par rapport à ça.

Rapport n° I.1.9 - Demande d'exonération de versement transport

M. LE PRESIDENT.- Rapport suivant.

M. BAULIEU.- Le I.1.9 : Demande d'exonération de versement transport pour l'Union Régionale de Franche-Comté de la Ligue d'Enseignement, qui remplit les conditions.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? Adopté.

Rapport n° I.1.10 - Groupement de commandes
« Achats de matériels, logiciels, prestations informatiques, services de téléphonie fixe et mobile,
prestations en matière de télécommunications, reproductions » -
Renouvellement de la convention

M. BAULIEU.- Le rapport I.1.10 : Groupement de commandes « Achat de matériels, logiciels, prestations informatiques, services de téléphonie fixe et mobile, prestations en matière de télécommunications, reproductions ». Il s'agit d'un renouvellement de la convention, nous renouvelons pour 3 ans du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013 le dispositif existant avec la Ville de Besançon, la Ville étant le référent du dispositif.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? Adopté.

Ressources humaines

Rapport n° I.2.1 - Protocole de partenariat expérimental -
Préparation aux concours de la Fonction Publique Territoriale

M. LE PRESIDENT.- Partenariat expérimental - Préparation aux concours de la Fonction Publique Territoriale.

M. BAULIEU.- Le rapport I.2.1 : nous sommes en partenariat avec de nombreuses autres institutions et établissements publics d'Etat pour tenter une opération visant à favoriser l'accès à l'emploi public territorial aux personnes de quartiers défavorisés. Vous avez l'ensemble du dispositif qui vous est proposé à la fois dans le rapport et dans la convention qui est annexée. L'objectif, je viens de vous le rappeler, avec des systèmes de sélections aussi transparents que possible en mobilisant Pôle Emploi bien évidemment, il s'agit tout simplement d'essayer de favoriser l'accès par le concours, il ne s'agit pas de tirer au court si je puis dire, à des personnes aux origines moins favorisées et en le faisant sur cette première opération en ciblant sur les quartiers sensibles de la Ville. Lorsqu'on a examiné ça en commission nous avons souligné que ça ne pouvait concerner que ces quartiers-là, nous sommes dans une démarche expérimentale, nous verrons si elle est probante et si elle peut être renouvelée et élargie à d'autres publics. C'est dans cet esprit-là que nous le proposons et vous avez vu que nous sommes en partenariat avec d'autres et engagés pour deux postes et nous aurions à apporter une contribution financière de 3 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? Je ne participe pas au vote.

Mme GELIN.- Les concours c'est quand même un accès pour tous, pour tout le monde, et je me pose la question de la valeur du concours lorsque celui-ci s'adresse à une certaine catégorie de population. C'est un peu ce que j'ai compris.

M. LE PRESIDENT.- Madame ce n'est absolument pas ça.

M. BAULIEU.- Vous inversez les choses.

M. LE PRESIDENT.- Je vais expliquer puisqu'il se trouve que je suis par ailleurs, c'est pour ça que je ne participerai pas au vote, délégué régional du CNFPT qui est l'organisme de formation des collectivités territoriales, ce n'est pas du tout ça. C'est pour préparer des personnes, leur donner une chance de pouvoir passer le concours mais c'est le même concours pour tout le monde justement ce n'est pas un concours qui va être ciblé. Ils vont passer le concours comme tout un chacun simplement par des dispositifs entre autres dans les maisons de quartier avec le Pôle Emploi on va permettre à ces jeunes déjà de savoir que ces concours ont lieu, qu'ils existent, qu'il faut se préparer, et le CNFPT effectivement les préparera à passer un concours mais comme tout le monde. Ce n'est pas du tout de la discrimination positive c'est au contraire tout le monde au même niveau et c'est justement très transparent parce que ça évite d'embaucher des personnes avec en quelque sorte du favoritisme.

Mme GELIN.- Cela s'adresse à toute personne de la Ville ou de l'Agglomération ayant des faibles revenus et ayant besoin d'accéder à la culture ou à la formation.

M. LE PRESIDENT.- Les concours du CNFPT vous pouvez vous-même les passer si vous le souhaitez à titre externe. On dit toujours il faut faire, il faut donner effectivement des possibilités aux jeunes des quartiers, plutôt qu'ils tiennent les murs, de passer des concours pour rentrer dans la fonction publique, cela veut dire aussi qu'il faut qu'ils travaillent et là il y a une action pour faire en sorte que ces jeunes-là puissent passer les concours. C'est comme quand on aide des jeunes à passer le BAFA ou à passer le permis de conduire je ne vois pas en quoi ça choque. Je pense qu'au contraire cela permet à tout le monde effectivement d'être sur un même niveau d'égalité. Lazhar.

M. HAKKAR.- Je voulais juste ajouter quelque chose. Je suis comme d'autres régulièrement interpellé justement lorsqu'on se promène sur ce type de quartier. Effectivement le constat qui nous est rapporté de la part de personnes que je nommerai « personnes ressources » ou même de « travailleurs sociaux », c'est qu'effectivement en termes de représentation, il y a en termes de recrutements au niveau des collectivités locales, on s'aperçoit que la représentativité n'est pas là. Il est vrai que nous nous sommes émus de cela et la réflexion a abouti au fait que très peu de jeunes, je ne parle pas des jeunes sans diplômes je parle aussi des jeunes qui sont à diplôme égal, très peu de jeunes de ces quartiers-là se présentent à ces concours. Ce n'est pas qu'on leur donne un passe droit ils ne se présentent pas.

M. LE PRESIDENT.- Parce qu'ils ne savent pas que ça existe.

M. HAKKAR.- Il y a peut-être un phénomène culturel, etc., parce que ce n'est pas toujours évident. Les gens ne savent pas toujours comment ça se passe et c'est pour ça que je me félicite de cette démarche parce que dans notre République ou dans sa devise il y a égalité, on ne l'a pas l'égalité mais au moins on peut travailler à l'équité, je crois que c'est un symbole. On ne va pas tout changer, on ne va pas tout modifier d'un jour à l'autre, mais en termes de symbole cela me semble fort dans la mesure où dans ces quartiers dits « populaires » avec tous les problèmes qu'ils rencontrent on a un taux de chômage qui est trois fois supérieur à la moyenne et je crois que c'est tout à l'honneur, surtout en cette période de crise, d'aller dans cette démarche pour donner ce signe fort pour dire que la République n'oublie pas ceux qui sont dans ces quartiers-là. Effectivement ce n'est pas un passe droit, on les prépare aux concours en espérant que ... parce que sinon se posera, je vous le dis parce qu'il y a aussi des gens qui réfléchissent, mais se posera peut-être un jour la question de la discrimination positive. Ce qui voudrait dire que la République est en échec. C'est une expérimentation, j'en suis ravi, j'espère qu'on pourra l'évaluer et puis essayer effectivement d'inciter ces jeunes qui sont souvent à Bac + 3, Bac + 5 et qui rodent on leur dit : « voilà, vous allez passer les concours et si vous êtes au niveau vous les aurez ».

M. LE PRESIDENT.- On parle beaucoup de cohésion sociale. Quand vous avez dans des quartiers des jeunes de toutes origines d'ailleurs qui ont Bac + 2, Bac + 3, Bac + 5, qui ont travaillé pour avoir ce Bac + 5 et qui ne savent pas que ces concours existent, il est vrai qu'après il ne faut pas s'étonner qu'entre l'argent facile qu'on peut gagner avec les moyens que vous imaginez et le fait de travailler pour avoir un concours, des fois on peut basculer.

L'objectif c'est de permettre à des jeunes qui ont réussi les examens de les sensibiliser au fait qu'ils doivent passer des concours et qu'ils doivent travailler pour passer les concours et ensuite s'ils ont le concours ils peuvent intégrer la fonction publique. Je trouve que c'est une démarche très républicaine et très exemplaire. Il y avait déjà une expérience qui avait été faite à Belfort et ça donne de bons résultats parce que c'est vrai qu'autrement on peut se poser des vraies questions et d'ailleurs c'est un des éléments forts de la Charte pour l'égalité des chances qu'on a signé il y a quelques années ici à l'Hôtel de Ville. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'opposent ? Il n'y en a pas c'est adopté. Je ne prends pas part au votre vous avez bien noté.

Rapport n° 1.2.2 - Mutualisation de services entre la Communauté d'Agglomération du
Grand Besançon et la Ville de Besançon -
Avenants à plusieurs conventions de mise à disposition de services

M. BAULIEU.- Mutualisation de service entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon - Avenants à plusieurs conventions de mise à disposition des services. Vous l'aurez vu concernant les conventions de mutualisation concernant le Département des Technologies de l'Information et de la Communication, la Direction Parc Auto Logistique, la Direction Plan et Informations Géographiques qui arrivent à échéance au 31 décembre 2010, de même que la convention relative à la navette qui arrive à échéance, soit le 18 août 2011 soit le 16 août, il y a les deux dates dans le rapport il faudra donc vérifier la date précisément. Ce que nous proposons en vue d'une harmonisation 2011 et également pour les intégrer conformément aux dispositions des textes qui viennent de sortir et qui sortent portant réforme de l'administration territoriale, nous proposons de proroger l'ensemble des dispositifs jusqu'au 31 décembre 2011 à l'identique et nous en reparlerons.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n° 1.2.3 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement
et reconduction d'un contrat pour une durée indéterminée

M. BAULIEU.- Le 1.2.3 : Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement. Un poste de technicien SIG où nous proposons de recruter compte-tenu de la démarche, un contractuel susceptible éventuellement d'être sous statut puisqu'il attend la réponse au concours qu'il a passé et puis l'autre poste concerne la chargée de mission foncier et urbanisme où on vous propose de reconduire un contrat mais qui va devenir CDI mais également dans le cadre de la procédure, cette personne se détachait.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté.

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs,
Aide aux communes

Rapport n°8.1 - Volet territorial du contrat de projets Etat-Région -
Rattachement de l'opération de finalisation des travaux du secteur Ouest de Témis-Santé

M. LE PRESIDENT.- Rapport suivant.

M. GOVIGNAUX.- Rapport 8.1 : l'opération de finalisation des travaux du secteur Ouest de Témis-Santé doit être attachée à la convention du volet territorial du contrat de projets Etat-Région pour pouvoir bénéficier d'une subvention de l'Etat sollicitée à hauteur de 762 000 €. La sedD a déposé cette demande de subvention au mois de juillet dernier mais il y a un problème de procédure : devant l'importance du volume financier, la Préfecture nous demande l'approbation de la CAGB. Vous êtes donc invités à approuver cette démarche.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

Rapport n°8.2 - Etablissement Public Foncier - Bilan des acquisitions 2010 et recensement des opérations
portées par l'EPF au titre de la tranche annuelle 2011 du PPI 2010-2012

M. LE PRESIDENT.- Rapport suivant Jean-Pierre.

M. GOVIGNAUX.- Rapport 8.2 : il s'agit de vous informer sur le bilan des acquisitions réalisées par l'EPF pour le compte de la CAGB en 2010 : il s'agit de 2 biens portés dans le cadre de l'opération future des Portes de Vesoul et vous êtes invités à adopter le tableau page 227 de demande de portage pour 2011 par les communes de l'Agglomération.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ?

Rapport n°8.3 - Convention de partenariat avec le Jura Neuchâtelois

M. LE PRESIDENT.- Rapport suivant.

M. GOVIGNAUX.- Rapport 8.3 : comme vous le savez à l'intérieur de la métropole Rhin-Rhône se tissent des liens plus étroits entre Agglomérations. Cette fois il s'agit d'une convention de partenariat avec le Jura Neuchâtelois, je ne rentre pas dans les détails, la convention prévoit que nous fassions plus ample connaissance, que nous analysions les territoires et les acteurs, que nous conduisions des premiers projets en matière de tourisme et de transports et que nous cherchions à identifier les nouveaux champs de coopération possibles.

M. LE PRESIDENT.- Il est important de travailler avec le Jura Neuchâtelois. Il n'y a pas de remarque ? Adopté.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.1 - Tramway - Autorisation de signature d'un marché complémentaire au marché de contrôle technique (lot n°1 Infrastructures)

M. LE PRESIDENT.- Ensuite Jean-Claude.

M. ROY.- Rapport 2.1 : il est proposé une autorisation de signature d'un marché complémentaire au marché de contrôle technique qui a été attribué au Groupement Veritas-Socotec en décembre 2009. Il s'agit après la délibération du 30 juin de compléter la mission de contrôle technique par la prise en compte du tracé de référence modifié. Il est proposé de signer un marché complémentaire pour un montant de 35 168 € HT. La commission d'appel d'offres, après analyses, ayant validé ce marché complémentaire le 18 novembre dernier.

M. LE PRESIDENT.- Abstentions ? 9 abstentions. Votes contre ? 6.

Rapport n°2.2 - Projet de convention sur la tarification intermodale Ginko/TER

M. LE PRESIDENT.- Ensuite projet de convention sur la tarification intermodale.

M. ROY.- Tarification intermodale Ginko/TER : il est proposé la passation d'une nouvelle convention puisqu'on arrive au bout des conventions renouvelées par tacite reconduction entre le Grand Besançon et la Région de Franche-Comté et la SNCF. Cette nouvelle convention permettra la tarification multimodale sur la base des abonnements mensuels mais une nouveauté qui vous est proposée, c'est de renforcer la combinaison des tarifications existantes en proposant une tarification pour les voyageurs occasionnels, en créant un titre journée, ce que nous n'avions jamais pu réaliser jusqu'à maintenant. L'objet des abonnements, je ne les commente pas, ils sont à la page 98. Je dis simplement que concernant le titre journée ce sera un nouveau titre intermodal, il sera au prix de 6,50 € et il permettra sur toute la journée de voyager autant de fois qu'on veut sur les lignes TER dans le périmètre de l'Agglomération et sur le réseau Ginko bien entendu.

Concernant les modalités financières nous n'avons jamais actualisé la convention depuis 2002, donc depuis 8 ans. Il est donc proposé de répartir les charges à partir d'une enquête fréquentations qui a été réalisée pendant le mois de juin. On a pu estimer que le nombre de voyages représentait pour la SNCF, au tarif actuel, un manque à gagner de 183 840 €. Nous avons à l'issue des négociations pu engager la participation de la SNCF, ce n'était pas gagné d'avance, et ils vont donc s'engager pour 33 840 € et pour le Grand Besançon il est proposé une somme forfaitaire sur l'année de 150 000 € qui sera payée par trimestre.

Concernant le titre journée c'est la SNCF qui va vendre dans les distributeurs automatiques dans les gares et ils seront vendus aussi chez les dépositaires Ginko désignés et la SNCF, qui encaissera les recettes, nous reversera 20 000 € en 2011 et 30 000 € en 2012.

Voilà l'objet de cette nouvelle convention qui est intéressante, qui sera sur 2 ans seulement 2011-2012 puisque la convention d'exploitation des TER sera résignée entre la Région et la SNCF à l'issue de cette période-là.

M. LE PRESIDENT.- Là on paye 150 000 par an avant on payait combien ?

M. ROY.- Avant on payait 70 000 €, il y a une augmentation.

M. LE PRESIDENT.- C'est un doublement ce n'est pas une augmentation.

M. ROY.- Oui mais on n'a pas actualisé depuis 8 ans et nous étions partis sur une estimation « au doigt mouillé » qui n'était basée sur aucun comptage. Je ne veux pas dire qu'on s'est empressé de recompter puisqu'on savait très bien qu'on serait redevable d'une somme qu'il fallait vérifier, ajuster sur les comptages réels qui ont été faits au mois de juin dernier. Il faut savoir qu'on prend en compte les abonnements scolaires, vous savez que les abonnés scolaires du réseau Ginko, les Diabolo, ça représenterait, si on était obligés de les transporter sur le réseau Ginko routier, ça représenterait par année entre 120 et 150 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est adopté.

Rapport n°2.3 - Projet de convention pour le financement des études et des acquisitions foncières de la 2^{ème} tranche de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône

M. ROY.- Le rapport 2.3 propose la passation d'une convention complémentaire relative au financement et à la réalisation d'études du projet d'aménagement ainsi que des acquisitions foncières, pour la 2^{ème} tranche de la ligne LGV Rhin-Rhône branche Est. Cette convention d'un montant total de 36,1 M € porte sur l'achèvement des études de projets sur la maîtrise des sols et du foncier sur l'ensemble de la seconde tranche de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône ainsi que l'achèvement de l'étude de faisabilité de la création d'une gare au droit de Lutterbach.

Le financement de cette convention est partagé, comme pour la 1^{ère} tranche, par tiers entre l'Etat, RFF et les Régions concernées : la Franche-Comté mais aussi l'Alsace et la Bourgogne. Début 2010, la Région de Franche-Comté a mené une négociation avec toutes les autres collectivités afin que ces dernières participent au financement de cette phase d'étude et des acquisitions foncières. Un accord financier a alors été trouvé et convenu lors de la conférence des exécutifs du 30 avril dernier. A ce titre le Grand Besançon est donc appelé à hauteur de 384 200 €. Cette participation prend en compte la participation directe au prorata des clefs de financements établies dans le cadre de la convention financière de la 1^{ère} tranche à hauteur de 370 158,60 € ainsi que la prise en charge selon les mêmes clefs d'une partie du financement non acquis au titre du désistement du Conseil Général du Jura pour 14 041,40 €.

Les Agglomérations de Belfort et de Montbéliard ont toutes deux délibéré prenant en compte également les financements non acquis du CG39. Voilà l'objet de ce rapport Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Catherine.

Mme THIEBAUT.- La 1^{ère} tranche de la LGV Rhin-Rhône branche Est est inscrite à notre PPIF 2009-2014 pour 13,2 M €, c'est acté. C'est la phase de réalisation des 140 km entre Villers-les-Pau et Petite-Croix. Il nous est proposé ce soir de voter notre participation aux études à hauteur de 380 200 € pour la 2^{ème} tranche. Cette participation à l'achèvement des études de projets pour la réalisation des 2 extrémités de la 1^{ère} phase n'est que le début du financement de la 2^{ème} tranche en gabarit LGV, mise en gabarit des 2 extrémités en LGV. Notre participation pour cette 2^{ème} phase s'élèverait au moins à 4,32 M €, ce sont les chiffres d'avril 2009. Est-ce que nous avons les moyens de payer encore 4,32 M € dans les trois ans qui viennent puisque le début des travaux est annoncé pour 2013.

Les élus Europe Ecologie, les Verts, nous sommes pour une modernisation et des investissements sur ces 2 extrémités mais nous sommes contre la mise au gabarit LGV qui renchérit les coûts : pour 45 km, il faudrait dépenser au moins 1 Mds € alors que ces extrémités sont des tronçons où les trains ne seront jamais en grande vitesse parce qu'ils seront soit en décélération soit en accélération. La preuve c'est le gain de temps mineur, 5 minutes pour la partie Genlis, 10 minutes pour la partie Lutterbach, ce sont les sources SNCF.

Comme je l'ai dit en Commission Finances je ne comprends pas que nous ayons pris cette compétence sur ces infrastructures lourdes. Notre vraie compétence c'est d'améliorer les dessertes locales pour les habitants du Grand Besançon et pas de financer les infrastructures de transport de Belfort à Paris. Elles devraient être financées entièrement par l'opérateur historique et l'Etat, et même l'Etat ou la SNCF, compte-tenu du niveau de leurs finances qui est au plus bas, ne devraient pas payer cette ligne LGV à ces endroits. D'ailleurs comme l'a dit publiquement et très récemment Pierre MESSULAM bientôt Directeur de la stratégie ferroviaire à la SNCF, il a dit : « vu l'état des finances publiques il faut réfléchir à ce qui peut être amélioré au plus vite pour le moins cher ».

L'Etat nous a privés de notre ressource dynamique la TP pour conserver de la ressource. Notre Agglomération va faire payer les ménages en augmentant leur taxe d'habitation. Notre Agglomération n'a pas les moyens de payer ce genre de dépenses compte-tenu de la situation économique, du nécessaire recentrage de nos politiques et de l'inutilité de faire de la ligne TGV à ces endroits.

Nous voterons contre le financement de ces études qui de plus ne sont que le début de notre participation.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Quand on dit ce n'est pas à nous de financer le Belfort-Mulhouse, c'est un tout parce que les gens de Mulhouse ou les Dijonnais disent on n'a pas non plus à financer le bout entre Besançon et Montbéliard. C'étaient les engagements qu'on a pris pour cette branche-là ensuite où effectivement à mon avis ce poseront des problèmes, c'est pour le reste pour la branche Sud voir comment on va pouvoir financer.

Là il s'agit de terminer un barreau qui va quand même nous amener quelque part vers Zurich, vers Francfort et aussi nous permettre de remonter vers Paris même si la branche Sud est la partie la plus intéressante du TGV. Ce n'est pas quelque chose de nouveau c'est le projet qui a été adopté, j'entends et je respecte tout à fait votre vote vous avez toujours été contre le TGV. (*Protestations*) Vous êtes pour et vous votez contre ? Vous savez on peut être pour le tramway et voter contre, vous pouvez être pour le TGV et voter contre, alors pour êtes pour le TGV ?

Mme THIEBAUT.- On a toujours été pour le TGV.

M. LE PRESIDENT.- Vous êtes pour mais pas pour celui-là, pour le tramway mais pas pour celui-là, pour le TGV mais pas pour celui-là, c'est clair. Ce n'est pas ce que je vous propose en fait, moi quand je suis pour, je suis pour et quand je suis contre, je suis contre. Simplement c'est un projet global il s'agit là de terminer ce projet global ensuite effectivement on pourra, j'ai aussi entendu ce qu'a dit Pierre MESSULAM parce j'étais certainement à la même réunion que toi, on verra. Pour l'instant il s'agit de terminer ça. Mais votre vote est tout à fait logique et respectable.

Mme THIEBAUT.- Ce qu'on se dit c'est que c'est 1 Md pour 15 minutes ça fait cher de la minute.

M. ROY.- Une remarque que je voudrais faire quand même, c'est qu'il me semble que par rapport à la grande vitesse le Grand Besançon s'est positionné d'une manière particulière dans le sens où on a toujours dit que la grande vitesse n'avait de sens que si elle produisait un effet réseau. Quand on a lancé des études en 2006 et qu'on a délibéré en novembre 2007 pour créer sur le Nord de l'Agglomération cette liaison ferroviaire, ce rayon manquant de l'étoile ferroviaire pour faire en sorte que d'une part, la grande vitesse vienne au cœur de Besançon, vienne à la gare Viotte, qu'on ait des origines / destinations, qu'on accueille des liaisons qui viendront du Nord de l'Europe, qui iront vers le Sud de l'Europe en créant ce Y, quand on a fait en sorte que les Communes desservies aient demain une halte ferroviaire, on a eu une vision particulière par rapport à la grande vitesse, on l'a incluse dans un schéma d'ensemble avec les trains régionaux à la gare Viotte, avec un pôle d'échanges multimodal où viendra le tramway, les bus urbains, les bus périurbains, toute la chaîne des déplacements. C'est ça la vision qu'on a eue au Grand Besançon et je pense que de ce point de vue-là il y a une réflexion que vous n'avez peut-être pas eue.

M. LE PRESIDENT.- On ne va pas relancer le débat là-dessus après chacun à son avis là-dessus. Eric.

M. ALAUZET.- Je crois qu'on ne pourra pas toujours repousser à plus tard les décisions lourdes qu'on va avoir tous à prendre. Je pense que l'ensemble des collectivités locales sont un peu terrorisées à l'idée de ce qu'on va leur demander comme contribution financière pour ce type de projet. Personne ne bouge parce qu'il ne faut surtout pas être le premier qui va dire je n'y vais pas.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. ALAUZET.- Donc on attend que ça tombe tout seul et qu'on ne soit pas les responsables, ceux qui auraient fait échouer le projet. On est en train de mettre les doigts dans l'engrenage. Le coût de ces 2 morceaux, 1 Md, je vous rappelle le coût de ce qu'on a réalisé c'était 1,3 Md, on est donc à peu près dans le même coût. Le 1,3 Md de la précédente phase c'est terminé à 2,6 Mds, ça a doublé. Vous voyez la situation dans laquelle on est en train de se mettre ?

Quand on eu notre discussion sur l'augmentation des taux, à l'époque je l'ai dit, on est à des rendez-vous en ce moment et ces décisions qu'on prend là il faudra en assumer les conséquences par la suite et il faudra en assumer les conséquences au moment du vote des différentes augmentations d'impôts, sinon ce n'est pas la peine de faire des discours en disant on paye trop d'impôts, etc. C'est le genre de décisions conséquentes il faut aller jusqu'au bout.

Je le dis et je le redis en termes de transports, le TGV, je suis désolé de vous le dire, n'est pas la priorité en matière de développement durable, ce n'est pas Eric ALAUZET qui le dit, ce sont les textes européens et français, la priorité c'est le développement des personnes au quotidien. Les TER pour la Région, les transports en commun pour les Agglomérations et les transports des marchandises. Là on met des gros paquets sur le TGV qui ne doit pas être la priorité. Vous savez bien que demain on va échanger autrement que par des déplacements de personnes ça va s'organiser autrement, on est à des rendez-vous, il ne faut pas louper ces rendez-vous, voir si on y va, si on ne bouge pas, personne ne nous reprochera rien et puis on attend que ça tombe tout seul. Ça tombera tout seul mais en attendant on aura mis de l'argent pour rien parce que finalement les études coûtent quand même cher. Je pense qu'à un moment donné il faut qu'on soit raisonnable. Bien sûr que l'Agglomération toute seule, pour prendre ces décisions, c'est compliqué mais il faut faire un tour de table avec la Région, le Conseil Général et il faut dire stop à un moment donné.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que cela a été fait me semble-t-il. Je dis qu'on devra réfléchir pour la branche Sud, savoir comme on la fait et quand on la fait. Le projet a été phasé de cette façon ce n'est pas un projet nouveau c'est la fin d'un projet. Tu n'es pas d'accord Eric.

M. ALAUZET.- Il peut très bien fonctionner sans les 2 bouts. Modernisons les 2 bouts et on dit que ça fonctionne très bien.

M. LE PRESIDENT.- On pourrait même fonctionner sans faire la ligne TGV Rhin-Rhône on était déjà à 2 heures et demi de Paris. Tu as le droit, même le devoir, de donner un avis, nous avons aussi la possibilité de ne pas être d'accord avec toi. Pierre.

M. CONTOZ.- Je ne sais pas comment voteront mes collègues du Plateau sur ce dossier-là mais je fais le parallèle avec le petit combat, le tout petit combat qu'on mène pour garder simplement une qualité de services sur le réseau TER sur le Plateau.

M. LE PRESIDENT.- C'est un sujet que j'ai évoqué avec la Présidente de la Région et je crois, enfin d'après ce que me dit, le Vice-Président transport, il me dit que cette demande va être entendue. Il faut être vigilants parce que tu vois par exemple sur le Plateau essentiellement les 150 000 € qu'on a mis là pour le titre SNCF, c'est vrai que ça concerne essentiellement le Plateau et Dannemarie-sur-Crête et essentiellement quand même le Plateau. J'ai dit d'ailleurs à Jean-Michel qu'on soutenait tout à fait cette demande et qu'il ne serait pas acceptable pour nous effectivement de voir diminuer la fréquence et le nombre des trains sur le Plateau.

Quels sont ceux qui sont contre ? 13 contre. Ceux qui s'abstiennent ? 1 abstention. C'est adopté.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Stratégie de développement économique du Grand Besançon - « Grand Besançon 2015 : entrepreneurial, technologique et tertiaire »

M. LE PRESIDENT.- Rapport suivant : économie, emploi : Jean-Pierre. Stratégie de développement économique.

M. MARTIN.- La question qui se pose en fait est de connaître l'intérêt que nous avons en 2009 à nous lancer dans une telle démarche, alors même que depuis 10 ans nous faisons du développement économique et de l'aménagement du territoire, que le contexte économique est difficile et que nos moyens d'interventions évoluent plutôt dans le sens de la restriction. C'est justement parce que le contexte change et devient plus complexe que nous devons avoir une vision du devenir de notre territoire qui, du coup, va changer de mode de travail et nous aider à mieux cibler nos interventions et utilisations de nos moyens.

Cette démarche a été engagée en 2009 avec l'appui du Cabinet ERNST et YOUNG. Là encore on peut se poser la question d'un tel accompagnement. Cet appui était une nécessité pour nous garantir une totale objectivité sur l'état des lieux, atouts et faiblesses de notre territoire mais aussi nous apporter un éclairage extérieur concernant la clarification des priorités de développement économique du Grand Besançon, en synergie avec les autres partenaires et financeurs et enfin nous aider à construire un plan d'actions déclinant la stratégie globale valorisant la dynamique d'acteurs. Cette stratégie de développement économique du Grand Besançon doit obligatoirement s'intégrer dans les politiques d'aménagement et de développement territorial qui fixent des orientations et définissent une vision à moyen terme du devenir de notre territoire, à savoir le SCoT, le schéma régional de développement économique, le schéma de développement touristique et le plan climat énergie territorial.

Tout ceci dans un contexte international qui nous impact : la crise mondiale a aussi des répercussions sur l'emploi et sur les ressources des collectivités. Cette crise impose volontarisme et inventivité pour assurer la création de richesses nécessaires à la qualité de vie de nos habitants. Sur le contexte que vous connaissez je rappellerai cinq points :

- une dégradation de l'emploi et plus particulièrement chez les jeunes de moins de 25 ans,
- une concurrence accrue entre les territoires,
- des réformes fiscales et institutionnelles en cours qui évoluent au fil du temps et posent question pour l'avenir,
- de nouvelles attentes des chefs d'entreprises, à savoir : un accompagnement performant de la part des collectivités, une offre adaptée en immobilier et foncier, des ressources humaines adaptées, le très haut débit, une recherche dynamique et un environnement de vie, le territoire avec ses services, la vie culturelle et sportive, son offre de formation etc.,
- et puis le cinquième élément, c'est l'arrivée de la grande vitesse ferroviaire.

Dans ce contexte notre objectif est plus que jamais de mieux exploiter et valoriser les atouts de notre territoire qui propose une qualité de vie qui fait l'unanimité auprès des chefs d'entreprises et parmi les habitants, parce que nous avons des entreprises à taille humaine, des lycées, une université, des écoles d'ingénieurs et des centres de formation de grande qualité, une population jeune et des ressources humaines qualifiées et enfin un bassin de consommation en croissance d'ici 2020 et le label UNESCO qui est cité régulièrement.

Nous avons des compétences reconnues avec une population active globalement qualifiée car 29 % des actifs ont le niveau Bac + 2 et une fiabilité de main d'œuvre. Nous avons une économie qui résiste grâce à un vivier actif d'entreprises et cela se traduit par un taux de chômage, certes élevé avec 9,1 %, mais inférieur à celui du Département du Doubs et de la Région de Franche-Comté. Enfin une économie qui est diversifiée et qui s'appuie sur un potentiel endogène au travers des microtechniques héritées du savoir-faire horloger.

Cette carte de visite repose sur des entreprises de pointe, des laboratoires de renommée internationale et on peut citer FEMTO ST, des écoles d'ingénieurs de grande qualité : l'ENSMM, l'ISIFC, des salons à fort rayonnement : Micronora et Medtech et puis des technopôles dédiés : Témis et Témis-Santé. Ces marchés sont à exploiter, des coopérations ciblées devant être développées avec d'autres pôles sur les territoires voisins : Rhône-Alpes, la Suisse, l'Allemagne, etc. Et pour mener à bien cette stratégie nous aurons, il est clair, des défis à relever pour déjà pérenniser le tissu économique existant mais aussi accompagner son développement.

Nous aurons de plus en plus à rechercher de fortes collaborations avec les capitales voisines, sans être naïfs toutefois, à savoir Dijon, Mulhouse, Belfort-Montbéliard et à nous montrer plus offensifs. Nous aurons bien évidemment à gérer la concurrence des territoires proches et sans citer de noms, territoires qui pratiquent des prix modérés pour ne pas dire anormalement bas afin d'accueillir coûte que coûte des entreprises. Nous serons également dans l'obligation de diversifier notre tissu économique en captant de nouvelles activités, de nouveaux marchés dans des domaines tels que la santé, le temps fréquence, l'optique, le luxe pour rester un territoire attractif aussi bien pour les entreprises que les individus.

Le Grand Besançon se doit de renforcer son image et sa notoriété auprès des décideurs économiques et devenir une terre d'accueil et de développement. Quels sont les principes d'actions / activités pour la mise en œuvre de cette stratégie ? Je vais vous les résumer en cinq points :

- tout d'abord une orientation clients qui fait évoluer nos modes de travail en interne et notre posture plus proactive en direction des acteurs du développement économique des territoires,
- un développement d'actions à effet pérenne et équilibré confortant notre territoire dans une démarche de développement durable,

- une mise en complémentarité des actions développés par chacun des acteurs du territoire en matière de développement économique de façon à éviter les doublons et au contraire générer un effet levier renforcé et je pense plus particulièrement aux pôles de compétitivités, les PEV, l'ARD, Développement 25, nous étions en assemblée générale tout à l'heure, les chambres consulaires, la Ville de Besançon, que je remercie pour la parfaite collaboration dans le travail que je présente ce soir,
- une mutualisation égale,
- et enfin un pilotage partagé avec la mise en place au 1^{er} semestre 2011 d'un comité d'orientation stratégique composé de représentants du monde économique et institutionnel qui aura pour rôle de travailler sur les projets économiques liés à la mise en œuvre de notre stratégie de développement pour en optimiser l'impact, il s'agit d'une déclinaison en quelque sorte de la stratégie régionale d'innovation sur notre territoire. Mise en place également de groupes de projets par actions, groupes qui fonctionnent déjà.

Tout cela pour une finalité qui est de soutenir durablement la création de richesses et d'emplois sur le Grand Besançon en créant en tant que Collectivité les conditions de collaboration d'investissements qui permettent cette dynamique. Nous affirmons au travers ce projet notre volonté d'efficacité maximale en veillant à la cohérence de toutes les actions engagées sur notre territoire sans être pour autant pilote opérationnel de toutes. Une stratégie pour des actions ciblées, des actions au quotidien pour soutenir l'économie, l'appui à l'émergence et à la réalisation de projets structurants pour le territoire du Grand Besançon autour de trois axes :

- l'axe 1 qui est l'accompagnement des entrepreneurs, la prospection, l'aide à la diversification du tissu économique, le renforcement de la notoriété du territoire et le soutien à l'emploi. Je vais vous donner 3 exemples :
 - premièrement, la mise en place d'une veille partagée sur 150 entreprises clefs du territoire avec la mise en commun mensuellement des informations stratégiques et économiques, des plans de visites partagés, la mobilisation d'aspects techniques pour répondre aux besoins détectés, et là nos partenaires sont : l'ARD, Développement 25 et les Chambres Consulaires.
 - Deuxièmement, l'élaboration d'un plan de prospection de contacts entreprises partagé entre l'ARD, Développement 25, la sedD, bien sûr la CAGB et les commercialisateurs, plan de prospection testé avec succès dans le cadre du salon Micronora,
 - troisièmement la mise en place d'une cellule de recrutement associant la CAGB et les membres du service public de l'emploi, je prends pour exemple le volet-emploi-tramway où travaillent ensemble les services de la CAGB, Pôle Emploi, la Mission Locale, le PLIE, la Ville de Besançon, les structures d'insertion, l'Etat et la FRTP, excusez du peu mais c'est une grande première. Je dirai stop aux actions parallèles nous jouons la carte de la complémentarité et c'est très heureux.
- sur l'axe 2, il s'agit du développement de la qualification de l'organisation de la commercialisation de l'offre immobilière et du foncier d'activités. Là encore je vous donnerai trois exemples :
 - premièrement, la mise en place d'un schéma d'aménagement numérique, le très haut débit, des zones d'activités avec le SM Lumière, schéma d'aménagement qui je crois est validé et actuellement les discussions sont en cours avec les opérateurs de télécommunications,
 - deuxièmement, une démarche de commercialisation en cours de la future zone d'activité d'Auxon TGV avec les agences de développement : ARD, Développement 25 et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs. Nos cibles sont les investisseurs, les clients directs publics ou privés et les prestataires de service,
 - troisièmement le plan climat avec l'organisation de journées énergie-environnement 2011 pour informer les entreprises sur les soutiens ou accompagnements dont elles peuvent bénéficier pour réduire leurs consommations d'énergie mais aussi une recherche d'activités liées à l'environnement autour par exemple de la qualité et de la sécurité.

- le 3^{ème} axe est le soutien à l'enseignement supérieur, la formation continue, l'innovation et la recherche. Là encore trois exemples :
 - l'organisation de rencontres financeurs pour les porteurs de projets innovants,
 - la promotion des réseaux de compétitivité auprès des PME-PMI via les pôles, les réseaux consulaires et la mise en relation des grands donneurs d'ordres avec les sous-traitants. L'exemple du CNES sur le salon Micronora qui aura une suite puisque nous sommes en train d'organiser 2 journées de visite au CNES avec une dizaine de chefs d'entreprises,
 - troisièmement, un accompagnement technique, financier et politique de projets structurants pour les filières à potentiel : le Pôle de Gériatrie, le Data Center et le E.Santé c'est-à-dire l'hôpital sans patients.

Voilà, Mesdames et Messieurs résumée rapidement ce qu'est la stratégie économie. Je rappellerai simplement que depuis le 1^{er} janvier nous avons traité 200 dossiers de demandes d'accompagnement d'entreprises et que 90 % sont des dossiers endogènes, d'entreprises endogènes, et 10 % sont des entreprises exogènes et dans ces 10 % l'ARD a contribué à hauteur de 90 % et les 10 % restants sont des entreprises qui ont été contactées à la fois par Développement 25 et la CAGB. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je crois qu'il est important de rappeler effectivement le nombre important de dossiers qui ont été traités et il est vrai que c'est toujours un peu frustrant de présenter un dossier comme ça dans le cadre d'une discussion, parce qu'en fait ce dossier-là est à mon avis capital. C'est un des dossiers essentiels pour l'avenir de notre Agglomération. Il est vrai qu'on a du mal des fois à faire la différence entre des dossiers qui sont capitaux et puis les dossiers qui le sont moins.

Je voudrais quand même te remercier et remercier aussi tout le service qui autour de Dominique BUCCELLATO travaille là-dessus parce que même si là cela peut paraître un peu compliqué, si ce n'est pas excitant comme ça lorsqu'on le regarde, il y a quand même beaucoup de travail et des premiers résultats qui arrivent. Effectivement, tu l'as dit, Micronora par exemple c'est bien passé avec plus de 20 % de chiffre d'affaire. Les contacts que nous prenons avec le CNES par exemple, je crois que nous allons prendre des contacts avec des industriels les 2 et 3 février. J'en profiterai pour rencontrer le Maire de Toulouse pour voir comment on peut échanger effectivement avec eux, avec nos laboratoires. Ce n'est pas très médiatique tout ce travail mais c'est capital pour demain, il y a un très gros travail qui est fait avec l'ensemble des structures parce que je pense que ce qui est important aussi c'est de travailler en transversal, de travailler avec l'ARD, avec l'Université, avec le CESU. Quand je pense par exemple sur le techno-centre, c'est le Grand Besançon, c'est la Région, c'est l'Université de Franche-Comté, c'est le CHU, c'est l'ENSMM, c'est l'ISIFC, c'est l'ARS. Cela ne fait pas les devants de la scène effectivement mais vous avez beaucoup de réunions là-dessus, j'en ai aussi quelques-unes et ce sont vraiment des choses capitales.

Comme demain le devenir de la zone d'Auxon : vous savez qu'on est en train de réfléchir à la mise en place d'un syndicat mixte pour réfléchir au-delà même de la zone d'Auxon, aller regarder comment tout ça va s'organiser avec Geneuille, Cussey, sur la communauté du Val de la Dame Blanche, sur Devecey, sur Bonnavay, traverser la rivière avec le pays Riolois. Il y a donc la volonté de mettre en place autour de la gare des deux Auxon, un syndicat mixte qui aille au-delà de ça, je le dis parce qu'on m'a posé la question, bien sûr que les communes seront représentées. Elles ne seront pas représentées à l'intérieur parce que ce n'est pas possible par la loi, mais nous les désignerons ici en Agglomération comme on le fait pour Morre par exemple, pour Saône concernant le syndicat mixte de La Vèze pour qu'elles soient effectivement représentées, pas toutes mais que les principales soient représentées dans le syndicat mixte, mais comme délégués de l'Agglomération parce que la loi nous impose à faire ça et qu'on ne peut pas y être en tant que Commune. Tout ça est très important et je crois que le syndicat mixte on avance, même si la Haute-Saône se fait un petit peu tirer l'oreille en tous cas le Département, la Région et la CAGB nous sommes sur la même stratégie pour cette zone qui sera une zone essentielle pour le développement du Grand Besançon, qui sera un pôle fort, il y a une forte potentialité sur le Nord Est entre autres en direction de Vesoul par exemple, sur le secteur là-bas.

Benoît et Joëlle après.

M. CYPRIANI.- Merci. Il y a quelque chose que je ne comprends pas bien. On a des documents stratégiques, on commence à en avoir un certain nombre aujourd'hui on va voter l'agenda 21, on travaille sur un plan climat, on a travaillé sur le SCoT. SCoT, plan climat, agenda 21 tous les trois se préoccupent d'économie. Ici on fait un schéma de développement économique on cite le plan climat, on cite le SCoT mais normalement le SCoT et le plan climat devraient servir d'armatures à une nouvelle réflexion sur le développement de l'économie. On trouve le plan climat dans un coin de l'axe 2 qui correspond à une opération de sensibilisation on est loin de l'ambition qui est affirmée dans le plan climat et qui sera affirmée dans le plan climat et des recommandations qui sont portées par le SCoT.

Il y aurait du travail à faire sur la nature des entreprises à faire venir, je sais qu'on ne les fait pas venir d'un claquement de doigts mais il y a quand même un travail à faire pour orienter l'économie vers de l'énergie renouvelable ou vers des emplois dits « durables » sur la filière bois par exemple. On est en train de développer une économie, avec les chaufferies bois qu'on installe, il faudrait développer toute la filière en amont, c'est juste un exemple et ce n'est pas un rêve, à Fribourg ils ont créé 10 000 emplois dont 600 postes de chercheurs sur cette problématique de développement durable. On n'est pas à Fribourg mais on pourrait avoir un peu une ambition de ce genre. Depuis longtemps on parle de développer un éco-pôle justement qui rassemblerait tout ça, on a rédigé ensemble Jean-Louis si tu te souviens, un document qui en parlait. Rien n'apparait là-dedans.

M. LE PRESIDENT.- Disons que ça n'apparait peut-être pas, c'est possible.

M. CYPRIANI.- J'étais intervenu en municipalité pour soulever ça je pensais que d'ici là il y aurait ..., puisque Jean-Pierre avait dit que ça serait pris en compte, mais je ne le vois pas dans ce document alors ça sera peut-être pris en compte dans un nouveau document dans deux ans, je ne sais pas. Il ne s'agit pas de mettre une ou deux actions qui parlent de l'énergie il faudrait que ça baigne l'ensemble de la réflexion et je ne parle pas des économies de territoire qui se font lorsqu'on développe une zone d'activité économique, qui se font quasiment toujours aux dépens de l'agriculture. Voilà il y a un certain nombre d'éléments que je voudrais bien qu'on prenne en compte, je pense qu'il est trop tard, mais j'espère que non.

M. MARTIN.- Il n'est pas trop tard parce que d'abord ce rapport a été reporté au moins une fois, voire deux fois. Ce qu'on a présenté en municipalité c'est exactement pareil mais je rappelle quand même, sur l'axe 2 ce sont des exemples qu'on a donnés, ce n'est pas la totalité de ce qu'on fait déjà.

Maintenant je rappelle quand même, j'ai sans doute lu trop vite, cette stratégie de développement économique du Grand Besançon doit obligatoirement s'intégrer dans les politiques d'aménagement et de développement territorial, qui fixent des orientations et définissent une vision à moyen terme et long terme du devenir de notre territoire. Je cite le SCoT, le schéma régional de développement économique, le schéma de développement touristique et le plan climat énergie territorial. Donc on va bien travailler là-dessus mais aujourd'hui on n'a pas pu travailler, Dominique vous pouvez peut-être répondre.

M. CYPRIANI.- J'entends bien Jean-Pierre mais déjà en aval au moment où on le rédigeait, il fallait prendre en compte ça.

M. MARTIN.- Dominique BUCCELLATO.

Mme BUCCELLATO.- Simplement pour dire que le plan climat et le SCoT ont servi de cadre à nos réflexions et qu'aujourd'hui les exemples qui sont donnés sont effectivement fortement réducteurs. Pour autant la question de l'économie du foncier telle que vous l'aviez déjà soulevée en municipalité, a été intégrée notamment dans les stratégies que l'on présente dans notre plan notamment pour travailler sur la requalification des zones d'activité existantes et pas forcément redévelopper du foncier en extensif.

Sur la question des nouvelles activités et la question des éco-pôles il y a deux chantiers qui sont engagés effectivement dans ce sens-là, je parle sous le contrôle de Laurent VAN HERREWEGHE, on a structuré toutes nos stratégies de prospection et de promotion avec les orientations du plan climat énergie territorial sur 3 axes :

- d'une part la sensibilisation des entreprises existantes à la prise en compte de ces problématiques,
- d'autre part la prospection d'activités liées à ces nouveaux secteurs : filière bois, mais aussi d'autres activités (traçabilité, sécurité de l'air, de l'eau et travail sur les sols),
- et troisième axe, dans nos propres politiques d'aménagement et de développement, prise en compte des problématiques de développement durable c'est-à-dire qu'on ne travaille pas forcément sur du développement de foncier extensif mais on travaille aussi sur de la requalification d'espaces existants.

On vous a donné quelques exemples et ce que disait Monsieur FOUSSERET était juste, c'est forcément réducteur de présenter une démarche comme ça, mais quand on vous dit que c'est le cadre de nos réflexions ce n'est pas juste une phrase.

M. LE PRESIDENT.- Ce que je propose, parce que je ne suis pas inquiet par rapport à ça, la filière bois je ne sais pas si ça va créer beaucoup d'emplois dans une nouvelle technologie peut-être, mais pour dire qu'effectivement si je dois être d'accord avec quelque chose c'est que le domaine des nouvelles technologies, liées au développement durable, c'est très créateur d'emplois et en plus on est bien positionné pour ça. Ce que je pense simplement c'est que peut-être un jour vous pouvez, Jean-Pierre, organiser un groupe de travail avec toi, Dominique BUCCELLATO, avec Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, François LOPEZ, des gens qui travaillent là-dessus pour travailler là-dessus. On en parle souvent entre nous, ça ne paraît peut-être pas comme ça suffisamment mais je pense qu'on peut le faire il n'y a pas du tout d'opposition, au contraire.
Joëlle.

Mme SCHIRRER.- Je suis satisfaite du rapport qui est présenté parce que je crois que pour la première fois il y a une véritable stratégie qui est énoncée et ça me paraît important. Quand je compare avec les villes voisines, je pense qu'on a quand même intérêt toujours à comparer avec nos voisins. Le développement économique à Dijon est une priorité et c'est vraiment un dossier que suit de très près le Maire et le Président du Grand Dijon.

M. LE PRESIDENT.- Mais ce que tu dis à Dijon, c'est pareil ici.

Mme SCHIRRER.- C'est pareil ici, mais ce que je veux dire c'est qu'on est sur des stratégies qui sont à peu près identiques, avec des moyens différents et avec des territoires différents. Néanmoins on peut peut-être regarder et avoir des évaluations et je pense qu'il y a deux évaluations qu'on peut avoir : à Dijon, ils ont prévu avant 2014, 400 ha de nouvelles zones pour accueillir des entreprises, est-ce qu'ils arriveront à les remplir ou pas ? Je dis simplement qu'on a là quelques chiffres de référence et pour accueillir ces nouveaux investisseurs on mise sur plusieurs choses : le développement du logement, il y aura aussi d'ici 2014, 10 000 logements de construits dans l'ensemble de Dijon et Grand Dijon. Ils se tablent sur le développement de l'intelligence et le développement de l'université, ce sont donc les piliers sur lesquels ils s'appuient.

Je crois que c'est quand même intéressant de voir nos stratégies, la stratégie qui est mise en place, de pouvoir de temps en temps faire des comparaisons et voir si on est à peu près dans les mêmes focus, dans les mêmes éléments, ou alors est-ce qu'il y a une telle disparité entre nos territoires et pourquoi ? C'est plutôt en termes d'interrogations que je pose le problème et en termes de poursuites de la réflexion.

M. LE PRESIDENT.- Pour moi le modèle suprême ce n'est pas Dijon parce que je pense qu'il s'y fait certainement autant de choses. Concernant le logement, je dois le dire quand même parce que les Dijonnais n'ont rien inventé parce que si tu regardes nos prospectives dans les années à venir concernant le logement, 10 000, il faut voir et on ne mesure pas le dynamisme économique au nombre d'hectares déployés, moi je mesure ça en nombre d'emplois créés. Parce que si tu fais une zone de stockage pour mettre des voitures tu peux avoir 10 ha pour mettre des voitures mais cela ne va pas te créer beaucoup d'emplois, c'est de la logistique. Ce qui m'intéresse c'est de voir le nombre d'emplois créés et justement, ce que je pense, c'est qu'on doit préserver l'espace parce qu'il est rare et je n'ai pas forcément la destinée suprême d'avoir des centaines et des centaines d'hectares de prévus. Il faut qu'on remplisse nos zones à nous et qu'on les remplisse bien.

Quand je demande à Carrefour, quand je les rencontre de mettre deux étages sur leur bâtiment, c'est parce que je pense qu'il vaut mieux mettre leur bâtiment sur étages que de s'étendre. Quand je demande dans l'aménagement de la ZAC du Chazal qu'ils mettent des parkings en sous-sol parce que je fais en sorte que l'on contraigne les surfaces pour mettre plutôt des étages et creuser en sous-sol pour mettre le parking, je ne vais pas faire la course avec Dijon pour savoir le nombre de surface en mètres carrés, ne comptez pas sur moi là-dessus. D'abord je ne fais la course avec personne, parce que ce n'est pas du tout pareil, eux sont beaucoup dans l'agroalimentaire, on sait très bien que l'agroalimentaire nécessite des grandes surfaces et nous ne sommes pas du tout dans l'agroalimentaire. Entre des silos pour faire de l'agroalimentaire et puis des microtechniques ce n'est pas du tout la même chose. Ce qui m'intéresse c'est le nombre d'emplois, de logements, c'est vrai qu'on doit faire aussi du logement, mais nous attachons du prix à ce qu'on utilise au mieux l'espace, de plus ce sont des choses qui sont totalement différentes. Il y a des endroits c'est une grande plaine ici nous on est contraint par des montagnes, des collines, ce qui n'est d'ailleurs pas un inconvénient. La gare de Besançon Franche-Comté TGV ne ressemblera pas à la gare de Meroux-Moval parce que ce n'est pas la même, ce n'est pas pareil.

Je pense qu'on est en contact permanent avec les gens de Dijon avec entre autres l'Université, parce qu'il y a quand même quelque chose contre laquelle je veux me battre. J'en ai un peu ras-le-bol que toujours ce soit mieux ailleurs, l'herbe est toujours plus verte ailleurs, sauf que quand je discute avec notre CHU on me dit : « Monsieur le Président n'ayez surtout pas de complexe vis-à-vis du CHU de Dijon, on est meilleur ». Dans beaucoup de domaines, dans le domaine de la cancérologie que je connais bien et sur lequel je m'investis beaucoup, je peux te dire qu'ici on n'a vraiment pas de leçon à recevoir de qui que ce soit.

Mme SCHIRRER.- Ce que j'ai dit Jean-Louis ce n'est pas ça du tout. J'ai dit que de temps en temps il fallait peut-être qu'on compare des villes voisines pour voir justement nos différences, si elles étaient intéressantes et si elles tenaient à nos territoires ou si elles tenaient à nos politiques. Je n'ai pas dit que c'était mieux à Dijon.

M. LE PRÉSIDENT.- On le fait en permanence. Au niveau de notre Université, il y a certains domaines de l'Université où ils sont plus performants que nous mais il y en a d'autres où on est nous plus performants. Ce que je joue surtout c'est la complémentarité, on ne va pas faire les mêmes choses qu'à Dijon et eux ne vont pas faire les mêmes choses que nous il faut qu'on soit en complémentarité. Et je vais même au-delà je pense que la complémentarité on ne doit pas regarder que du côté de Dijon, on doit regarder aussi en direction du Nord Franche-Comté, voir quelle est notre complémentarité avec Belfort-Montbéliard. J'en discute quasiment toutes les semaines avec Pierre MOSCOVICI par exemple ou Etienne BUTZBACH. Regardons aussi quel espace nous pouvons mettre en place effectivement d'une part, avec Dijon mais aussi avec Belfort-Montbéliard, aussi avec les villes moyennes que sont Lons-le-Saunier, Dole, Pontarlier, Vesoul, voire même Gray, Baume-les-Dames ou Clerval, voir comment on peut, vous savez l'ambition que j'ai, développer un espace qu'on appellerait Besançon Centre Franche-Comté, c'est ça notre ambition. Partout où je vais on me dit attendez vous êtes bons, on commence à moins le dire mais faites le savoir. J'attends de voir si en 2014 on aura construit 10 000 logements là-bas, parce qu'il y a un moment où ça devient de la communication. Parce que les logements d'abord il faut les construire, parce que construire 10 000 logements en 4 ans je vais te dire que ça me paraît même techniquement impossible ou alors il faut bouffer tout le ciment de la Région, de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Tu n'as pas dit ça mais je voulais en profiter pour dire quand même qu'il faut se nourrir effectivement des expériences ailleurs, mais je n'ai aucun complexe. Le Pôle de Gériatrie Interrégional il est à Besançon, l'Université Fédérale elle va avoir son siège à Besançon avec la fondation scientifique partagée avec Dijon, on travaille ensemble mais il faut quand même que nous aussi nous soyons conscients de nos faiblesses, nous en avons, mais aussi de nos forces. Monsieur SASSARD.

M. SASSARD.- Je voudrais déjà en introduction féliciter évidemment le travail qui a été réalisé par Monsieur le Vice-Président et par toutes les équipes du service pour la mise en place de cette stratégie de développement économique du Grand Besançon. Je trouve que c'est bien, comme l'a dit Madame SCHIRRER qu'aujourd'hui on ait quelque chose d'écrit qui pourrait être de cette façon-là évaluée, qui nous engage, je trouve ça très positif.

Le diagnostic, parce que c'est vrai que là c'est un résumé, on y a travaillé davantage avec la Commission 3, était transparent il n'y avait pas de fausse donnée et puis les points forts étaient bien expliqués avec une certaine logique dans la mise en application des points forts et de renforcement des points forts. Il ne me semble pas que sur la présentation du rapport il y ait des gros loupés ou qu'il y ait quelque chose où on soit passé à travers.

Je vais me permettre simplement de faire deux propositions annexes à ce rapport, qui ne sont pas deux oppositions, mais par contre je vais faire deux propositions qui je pense, sont sur deux thèmes très importants pour le développement de Besançon et pour les Bisontins et tous ceux qui habitent dans la couronne de Besançon.

Le 1^{er} thème, je le trouve principal en dehors de toutes les actions qui sont proposées, parce qu'il y en a une multitude qu'il va falloir appliquer malgré des moyens qui ne restent quand même pas aussi importants que d'autres agglomérations. Il peut y avoir un effet de communication en disant « Dijon fait ceci, cela », mais ils peuvent aussi avoir plus de moyens que nous et à mon avis être plus dangereux pour nous en termes de compétition. Je pense qu'on aurait pu établir un « Plan Jeunes », un plan économique spécifique pour les jeunes. J'aurais bien aimé qu'il y ait un thème principal qui dise : « il y a différentes actions qui sont mises en place avec un objectif principal : l'emploi pour les jeunes ». J'ai dit en introduction bien évidemment qu'on en avait parlé, qu'il y a des actions vis-à-vis des jeunes, je dis simplement qu'en termes d'introduction et comme premier thème fondamental on aurait pu inscrire l'emploi pour les jeunes avec un plan économique spécifique pour les jeunes bisontins, de l'Agglomération en général.

De façon transversale, à la fois pour des gens qui sont susceptibles de racheter ou de reprendre des entreprises, on va avoir une question sur la transmission d'entreprises qui va être importante dans le secteur de Besançon. Nombreux sont les chefs d'entreprises qui ont entre 55 et 65 ans et qui vont devoir transmettre leurs entreprises. Il y en a une grande partie qui sont familiales où les enfants se posent la question de dire : « J'y vais ou je n'y vais pas ? », en fonction de l'importance de l'investissement et de l'importance du risque. De plus en plus on risque d'avoir des entreprises nationales qui rachètent des entreprises locales. La gestion familiale qu'on pratique tous au sein des entreprises familiales, « de bons pères de famille » qui sont vraiment sociales avec un objectif sociétal, c'est ce que j'ai vu dans le rapport et c'est ce qui est positif, ne pose pas de problème. Si on arrive sur un groupe national il y aura beaucoup plus de risques donc je pense qu'il y a déjà pour des chefs d'entreprise qui ont 30, 35, 40 ans, qui veulent investir, une sécurité à leur donner, sécurité aussi dans la formation et dans le financement.

Je prends un exemple qu'a fait le Conseil Régional, je trouve que c'est une bonne idée, qui regroupe des acteurs qui sont reconnus que vous connaissez dont on a parlé et d'ailleurs des liens vont être mis en place et c'est positif, financement : la Région innove pour soutenir ces entreprises, Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté en compagnie de Philippe BRADY, de la Caisse des Dépôts et d'Alain CHAZAL, Président du Réseau Entreprendre Franche-Comté,, soucieux d'aider les entreprises franc-comtoises à évoluer et à innover, la Région Franche-Comté et le Groupe Caisse des Dépôts ont mis en place deux nouveaux outils de financement : le Fonds Entreprise en Mutation et le Fonds Franche-Comté Création 3. La Région Franche-Comté est la première en France à expérimenter un fond de prêt d'honneur baptisé « Entreprises en Mutation ». Le Conseil Régional fait déjà quelque chose à destination des entreprises qui vont être rachetées, les reprises d'entreprise, mais je pense qu'on aurait pu mettre un levier supplémentaire en termes de financements, en termes d'aides pour les repreneurs d'entreprise. Il y a les repreneurs et il y a aussi, par exemple, le lien avec le Réseau Entreprendre que vous commencez à initier pour continuer de cette façon-là sur un fonds spécifique pour la reprise d'entreprise.

Pour les créateurs d'entreprises qui sont aussi nombreux parce qu'on a beaucoup de petites entreprises dans le secteur bisontin, créer c'est difficile, on sait qu'il y a beaucoup d'entreprises qui échouent au bout de 3 ou 4 ans. Quand on est chef d'entreprise on n'a pas d'assurance chômage et on se retrouve avec plus rien. Il y a des assurances chômage qui sont proposées à des créateurs d'entreprise contre 71 € par mois de prime.

Au bout d'1 an de franchises, si jamais on dépose le bilan, il y a 1 000 € par mois versés pendant 1 an au chef d'entreprise. Evidemment ce sont des assurances privées dans ce secteur-là, pourquoi ne pas étudier, pourquoi ne pas regarder comment un fonds de mutualisation serait possible, comment la souscription d'assurance de ce type-là par exemple à hauteur de 30 ou 40 € par le créateur et que la CAGB abonderait pour justement aider le chef d'entreprise en disant : « vous pouvez vous lancer, il y a des risques mais si au bout d'1 ou 2 ans vous vous plantez vous ne vous retrouvez pas sans rien » ?. Cela peut être aussi un moyen d'attractivité du territoire, une idée nouvelle. Souvent on a parlé d'aide aux entreprises où on donne beaucoup de façons un peu éparpillées, c'est difficile de faire le tri, on peut justement préciser ces aides et par exemple, ce fonds chômage pour des chefs d'entreprise créateurs qui déposeraient le bilan au bout de 2 ou 3 ans, contre une prime qui serait abondée par la CAGB, je trouve que ça pourrait être une idée d'attractivité ou les jeunes diraient : « A Besançon ils font des efforts, ils veulent qu'on vienne, pourquoi pas ? », et ensuite il y a aura un accompagnement auprès de ces entreprises. Sachant qu'en plus on a quand même beaucoup de jeunes à Besançon, et là il y a les chefs d'entreprise mais il y a aussi tous les jeunes. Je rappelle un chiffre qui n'est pas exactement dans le rapport, entre 2008 et 2009, les pires années, les jeunes de moins de 25 ans en termes de demandeurs d'emplois c'est + 57 % en 1 an. Pour les hommes c'est + 80 % en 1 an entre 2008 et 2009 chez les moins de 25 ans, et chez les femmes + 37 %.

Besançon est une ville jeune qui a une dynamique grâce à cela, qui a des universités, je pense qu'on a intérêt à s'inscrire dans ce que propose le Président de la République et dans ce que fait aussi la Région, d'être dans l'alternance et dans l'apprentissage. Il y a une vraie volonté au niveau national de développer l'apprentissage et l'alternance. Je pense qu'il y a ici des chefs d'entreprise qui sont dans le bâtiment, dans d'autres secteurs, qui savent la réussite en termes d'employabilité enfin d'embauche au terme de 2 ans d'apprentissage ou d'alternance, on est entre 75 et 80 %. J'ai eu la chance de pouvoir donner des cours en alternance ou de BTS assurances, je peux vous dire que dans 8 cas sur 10 ça marche parce que l'implication se fait naturellement. Je pense que dans ce cadre-là, c'est le 3^{ème} point sur la politique tournée vers les jeunes, il faut qu'on aille à fond sur l'apprentissage, qu'on accompagne tous les plans qui sont de ce type-là en faisant un maximum de publicité vis-à-vis des jeunes. Enfin, je pense qu'il faut qu'on crée des liens absolument entre l'Université, ce qui est déjà le cas, mais qu'on peut faire encore plus, et l'Université et les entreprises dont vous pourriez être un coordinateur. C'est extrêmement difficile, on essaye régulièrement, moi j'essaie de créer des liens c'est très difficile il faut un coordinateur, il faut un chef dans ce système-là et je pense que le Grand Besançon, qui est écouté et qui est respecté parce que c'est une collectivité, pourrait beaucoup plus dynamiser ce secteur-là, de liens avec des élèves qui sont perdus en université et qui font des facultés de droit quelques fois à répétition 1 ou 2 années, et qui finalement s'épanouiraient dans une formation d'alternance ou d'apprentissage et je pense qu'en tant que collectivité locale vous pouvez en termes d'informations, avec les moyens que vous avez, beaucoup plus communiquer au niveau des jeunes.

C'était ma première partie concernant les jeunes, comme l'a dit Monsieur FOUSSERET je pense que, d'accord ça ne fait pas de la publicité, mais je pense que c'est vraiment pour l'emploi, pour nous tous c'est très important. Je finis par un deuxième point.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais déjà vous répondre sur celui-ci. Je pense qu'effectivement le problème, il y a une chose que vous dites qui est très juste, c'est la transmission d'entreprise. Il y a à peu près, les baby boomers, les générations qui sont nées après guerre, j'en connais quelque-uns, il y en a dans cette salle, je n'ai plus le chiffre en tête mais je crois que les entreprises franc-comtoises il y en a 30 ou 40 % qui vont changer effectivement de dirigeants dans les années à venir, c'est un vrai problème. C'est tellement un vrai problème qu'il y a 2 ou 3 ans, j'en avais parlé avec le Président de la Chambre de Commerce et on se demandait ce qu'on pouvait faire. Il m'a expliqué que c'était compliqué, d'abord que c'était d'une part un peu la responsabilité de la Chambre de Commerce et d'Industrie, ce qui est vrai, et il me disait que c'était compliqué parce qu'il y avait une certaine retenue de la part des chefs d'entreprise de vouloir se livrer et peut-être aussi un peu au fond le rejet de dire qu'ils allaient devoir quitter ce qu'ils avaient créé, et j'avais même proposé, c'est pour ça que je dis que c'est vrai ce que vous dites, j'avais dit « Faisons peut-être un salon de la reprise d'entreprise ou mettons des moyens ». J'avais dit : « Si la Chambre de Commerce et d'Industrie, dont c'est la responsabilité, veut faire quelque chose, je suis prêt à ce qu'on suive par rapport à ça ». Ne le faisons peut-être pas nous-mêmes parce qu'après là-dedans il y a les notaires, il y a la CCI, il y a beaucoup de monde. Mais c'est peut-être une piste qu'il faut suivre, cette proposition reste toujours valable.

Concernant le fond par rapport aux jeunes : je ne suis pas opposé à ça, je pense que ça peut être quelque chose sur laquelle on peut effectivement travailler et réfléchir en Commission, pourquoi pas. Cela dit on le fait déjà un peu avec les locaux. Quand on a mis en place l'incubateur, la pépinière et l'hôtel d'entreprises, ça fait partie intégrante du Plan Jeunes puisque, si vous allez visiter l'incubateur, la moyenne d'âge c'est 20, 22 ans. Dans le Plan Jeunes, je crois que l'incubateur ça se passe bien, l'incubateur est plein, il y a des dispositifs d'aides et je pense qu'on pourrait peut-être, pourquoi pas, la proposition de mutualisation je pense que ce n'est pas forcément quelque chose qui me gêne, peut-être qu'on pourrait réfléchir par rapport à ça.

Quant à la transmission d'entreprises je le répète, je suis à disposition, je voulais qu'on se lance là-dedans mais on m'a dit à juste titre qu'on était un peu en dehors de nos compétences, parce que ce que fait la Région c'est bien entre, autres en matière de formations, mais nous il faut aussi qu'on reste dans le champ de nos compétences, par contre les autres propositions que vous avez faites je pense qu'elles méritent d'être étudiées.

M. SASSARD.- Je continue, chiche sur l'idée de regrouper des acteurs, etc., mêmes si vous voulez faire un rendez-vous dans le cadre de la Commission, chiche sur le thème d'organiser avec la CCI je pense qu'on peut le faire.

M. LE PRESIDENT.- Je l'avais proposé mais ça fait 2 ou 3 ans déjà.

M. SASSARD.- On peut peut-être réessayer comme maintenant la CCI c'est régionalisée, il y a de nouvelles instances, il y a peut-être plus de disponibilités.

M. LE PRESIDENT.- L'idée c'est de faire un salon de la transmission d'entreprises.

M. SASSARD.- Je comprends, chiche. Deuxième thème, je pense qu'il serait important vraiment de renforcer les grandes entreprises de Besançon. Il y a un petit livre, je pense qu'on l'a tous reçu, qui est « Connaître la Franche-Comté » édition 2010, où vous avez la liste des principaux établissements industriels du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort. Sur le Doubs sur les 19 plus grandes entreprises, il y en a 3 à Besançon, vous les connaissez : PARKEON, BOURGEOIS et FCI. Les autres évidemment on a : PEUGEOT, FAURECIA en tête ? ensuite évidemment c'est beaucoup Ornans, Pontarlier, Montbéliard, Mandeuve, Brognard, Valentigney, Hérimoncourt ? etc. Ce que je veux dire par là c'est qu'au même titre que le Conseil Régional met le paquet pour soutenir ces entreprises je pense qu'il faut, alors ce n'est pas ici qu'on va définir les 5 majeures, mais ce qui serait peut-être une bonne idée c'est de définir 5 à 10 entreprises majeures sur le territoire. Chez qui on peut rentrer ? Chez qui on peut voir quelle serait le type de développement, soit national, soit international ? Et chez qui, une fois de plus, on pourrait investir, mettre des fonds, de l'aide ciblée et qu'on pourrait faire évoluer. J'appelle ça un peu le « 5 majeures », peut-être que le nombre de 5 est réducteur ce n'est évidemment pas simple, ça demande énormément de proximités. Les relations avec le Réseau Entreprendre peut aider à mettre ça au point, ce n'est pas du tout impossible, les entreprises sont beaucoup plus ouvertes qu'on ne le pense et je pense qu'on pourrait imaginer un « 5 majeures », on se plaint souvent qu'il n'y a pas de locomotive suffisante dans le secteur bisontin et de se dire « On les aide à se développer et que ce soit vraiment des locomotives pour l'ensemble des entreprises ». Quant on pense à Ornans, on fait le réflexe avec GUILLIN, c'est intuitif, côté en bourse, boîte familiale. Quand on fait Lure on pense VETOQUINOL FRECHIN, boîte familiale. Quand on pense Saint-Loup c'est PARISOT, boîte familiale. Ici on a BOURGEOIS, il y en a d'autres qu'on peut peut-être identifier qui sont des boîtes familiales avec de l'investissement familial, avec du capital familial où on pourrait peut-être mettre encore plus le paquet, où on sait que justement cette approche sociale et sociétal est conservée.

Enfin, pour terminer, je voudrais dire que premièrement évidemment tout ça n'est possible qu'avec des moyens, j'espère que vous aurez tous les moyens suffisants pour mettre en place votre politique et la stratégie, et puis deuxième point je pense que rien n'est possible si on ne le fait pas de concert avec la Région. Le rôle premier de la Région c'est vraiment l'activité économique, on a vu dans le cadre de la CCI ça c'est régionalisé. Il faut faire pareil sur le Grand Besançon, il faut travailler de concert sur la Région pour éviter qu'on ait cette guerre de départements qu'on a pu vivre avec IMASONIC ou avec d'autres.

On arrive à uniformiser les prix des territoires parce que Témis est cher, trop cher pour beaucoup d'industriels. Les services y vont parce qu'il y a le bâtiment, il y a à payer les salaires d'accord, mais l'industriel il a en plus les machines il y a tout ça à payer et le terrain reste cher à Témis pour beaucoup d'industriels.

Je pense que vraiment c'est l'appel du Maire, je pense du Président de l'Agglomération, l'appel du pied auprès de la Région pour que vraiment la Région accompagne à fond. La Région aurait pu être là ce soir cela ne m'aurait pas choqué, pour accompagner le plan. La Région serait présente dans les Commissions 3 pour, par exemple, valider ce schéma et *in contrario* Jean-Pierre MARTIN serait présent dans le cadre des commissions économiques de la Région cela ne me choquerait pas. Je pense que Besançon n'est forte que si la Région l'aide et la Région ne sera forte que si elle a une très forte capitale régionale.

M. LE PRESIDENT.- Tout le monde est d'accord là-dessus.

M. SASSARD.- Oui mais même si tout le monde est d'accord là-dessus, après il faut l'acte et la volonté politique de mettre en place et qu'elle soit présente. Je me permets de dire que si la globalité de plan me plaît, je trouve que là-dessus on aurait pu plus insister en termes d'implications de la Région. Pour terminer les jeunes, les « 5 majeures » et la Région ...

M. LE PRESIDENT.- Je vous ai laissé la parole parce que c'est intéressant mais il faut quand même maintenant qu'on concentre les choses. Simplement juste une ou deux remarques par rapport à ça ; c'est que les grandes entreprises d'abord, 1, ça ne s'invente pas et 2, ce n'est pas ici effectivement la particularité du tissu franc-comtois, ce n'est pas les grandes entreprises, ce n'est pas ce terrain-là. En plus je veux bien qu'on aille voir GUILLIN, que j'ai encore vu cet après-midi Monsieur GUILLIN.

Je crois que ce qui est important c'est effectivement la proximité et on l'a. Je visite beaucoup d'entreprises, Jean-Pierre MARTIN visite 1 à 2, peut-être 3 entreprises par semaine avec les services, Dominique, Laurent GRANDJACQUET, Hélène MORGADINHO et d'autres, et il y a beaucoup de contacts qui sont faits effectivement avec les entreprises. Il faut de la proximité, le travail avec la Région est fait. Vous avez pu remarquer qu'il y a 95 % des opérations, je croyais que c'était dit, c'est fait en liaison avec l'ARD. Mais chacun ses compétences ; nous on ne peut pas aller non plus mettre des crédits en dehors de nos compétences parce qu'on ne peut pas être partout. Je crois qu'actuellement par exemple, dans le syndicat mixte, nous sommes en train de créer du côté d'Auxon en allant sur la Haute-Saône et sur la Communauté du Val de la Dame Blanche, nous travaillons avec la Région de Franche-Comté, bien entendu. Et puis sur Témis il n'y a pas que les services qui y vont, il y a des entreprises qui y vont, je suis encore allé je vous l'ai dit, un dimanche il y a quinze jours avec un chef d'entreprise qui va venir implanter, je pense, une très belle usine ici. Quand ce sera fait je vous dirai où, ce sera une très belle usine et il ne m'a pas du tout parlé du prix du terrain, vraiment pas. Ce n'est pas le problème parce qu'il a bien vu la qualité.

L'usine MECACEM qui va se construire, je vous en ai déjà beaucoup parlée, ce n'est pas le prix du terrain. Il faut quand même aussi arrêter avec ça, Monsieur SASSARD, quand vous êtes sur un terrain qui fait 10 000 m², c'est déjà un grand terrain, 5 000 m² et que vous avez 10 € de plus sur une usine qui va valoir 1 ou 2 M€, le delta fait 50 000 €. Un chef d'entreprise qui veut venir ici ça ne va pas peser à 50 000 ou 60 000 € près. D'ailleurs je l'ai constaté, vous donnez le prix du terrain brut moins le dispositif dessus, il y a des aides aux plate-formes, il y a des aides de la Région, il y a des aides du Département et quand on regarde bien pour l'opération que j'ai en tête avec Jean-Pierre, puisqu'il était avec moi ce dimanche matin aux aurores ainsi que Dominique BUCCELLATO et Bruno FAVIER, le GAP était d'à peu près 100 000 € sur une usine de 2, 3 ou 4 M€, je peux vous dire que ce n'est pas de ça qu'on a discuté. Nous avons discuté du terrain, des laboratoires, de l'environnement, de la situation, des transports en commun etc., c'est de ça qu'on a discuté. Bien sûr si vous faites 100 000 € de moins c'est tout bon, et en plus les terrains quand vous dites les terrains à Témis sont chers, je voudrais rappeler quand même que le bilan de l'opération pour l'Agglomération, pour le syndicat mixte, la Ville, le Département, la Région, la Chambre de Commerce, le bilan c'est quand même un déficit 15 à 20 000 € quand même qu'on va mettre dans la zone. On peut tout donner effectivement et quand vous parlez à un chef d'entreprise responsable, et on en rencontre beaucoup de responsables, vous leur expliquez ce qu'il y a dans cette zone-là ils vous disent : « je ne discute pas de ça, je veux rester dans le secteur, je veux venir là », parce qu'il a d'autres raisons de venir là.

Le terrain c'est un argument effectivement mais je vous dis que quand ça représente au maximum 100 000 € sur un bâtiment qui fait 2 ou 3 ou 4 M et en plus il y a des montages, il y a des aides du Département, de la Région et de l'Agglomération. Et puis alors les aides aux entreprises on en a, par exemple vous parlez de BOURGEOIS, je crois qu'on a passé un dossier à pas loin de 100 000 € pour BOURGEOIS pour une aide à l'innovation. On fait donc un certain nombre de choses et on a aussi ces dispositifs-là. Cela dit globalement je ne suis pas en désaccord avec ce que vous dites, il y a des pistes qui sont intéressantes et je pense qu'il faudra qu'on y travaille ensemble. Monsieur COURBET.

M. COURBET.- Je voudrais juste rebondir sur ce qu'a dit Monsieur SASSARD. Il a dit effectivement des choses qui sont très bien. Je voulais juste revenir sur l'artisanat, sur l'aide pour le chômage et toutes ces choses-là. Pour un artisan, je pense que tout le monde ne peut pas être artisan, c'est une vocation, et de vouloir envoyer tout le monde dans l'artisanat on risque par la suite de se causer des propres tords. C'est à dire qu'au jour d'aujourd'hui chaque chômeur on lui propose un pont d'or en étant artisan et on sait qu'au jour d'aujourd'hui il y a en gros, au bout de 3 ans, 1 artisan sur 2 qui coule. Il ne faut donc pas non plus favoriser les gens à aller dans des structures parce qu'ils auront du chômage, ils auront tout ça par la suite, alors qu'ils n'ont pas du tout la vocation. Je crois qu'il y a la pépinière d'entreprises qui est très bien pour ce genre de choses, Créer Entreprendre, toutes ces boîtes-là sont faites pour ça et je ne pense pas que ce soit le rôle de la CAGB de rentrer dans ce genre de choses.

M. LE PRESIDENT.- Gérard.

M. GALLIOT.- Je voudrais simplement et très rapidement apporter quelques éléments qui confirment ce qui vient d'être dit. En ce qui concerne la reprise des entreprises, comme le Président l'a dit tout à l'heure, c'est très compliqué. Nous sommes toujours dans le domaine de la confidentialité et un chef d'entreprise ne se publie pas, et ne sait d'ailleurs pas toujours à quel moment il va céder son entreprise. Comme il y a forcément la vente de l'entreprise, la cession d'un fond, cela devient très compliqué et ils ne se livrent pas comme ça publiquement. Cela confirme cette difficulté de suivre la reprise. Ceci dit il y a aussi des rendez-vous, et je tiens quand même à le dire, des rendez-vous très officiels, soit sur Besançon, soit sur Pontarlier, soit sur Montbéliard, organisés par Développement 25. On en a parlés tout à l'heure en assemblée générale. Ces rendez-vous sont là aussi pour que les repreneurs, pour que ceux qui veulent monter leur entreprise, pour ceux qu'on appelle les porteurs de projets, puissent se rendre et avoir des explications soit de banquiers qui sont présents, soit de conseillers bénévoles qui sont des anciens cadres bancaires, en tous les cas il y a un environnement qui est créé par différentes associations ou différents organismes dont Développement 25, nous ne sommes pas les seuls mais en tous les cas ces rendez-vous existent. En ce qui concerne le suivi des entreprises, chaque fois qu'un prêt d'honneur est donné il y a un suivi obligatoire des entreprises et je confirme ce qui a été dit tout à l'heure par notre collègue, c'est qu'effectivement quand il y a un suivi, il y a 90 % de réussite au bout de cinq ans, quand il n'y a pas de suivi c'est 50 %, cela veut dire le déchet. Mais ceci dit le suivi est fait chaque fois qu'il y a un prêt d'honneur ou chaque fois qu'il y a une aide financière. En ce qui concerne ceux qui ne viennent pas, nous développons au niveau des Départements un système avec un conventionnement avec la Banque de France, ou à partir d'un seuil d'alerte de l'entreprise, mais ça évidemment ça se fait sous le couvert de la confidentialité, Développement 25 est alerté par la Banque de France par évidemment une convention qu'on paye, cela ne se fait pas comme ça, et nous sommes alertés sans que l'entreprise délibérément évidemment se soit rendue dans un de nos bureaux. Voilà comment ça se passe. En ce qui concerne aussi les reprises d'entreprise, comme d'ailleurs le développement des entreprises, il y a d'autres rendez-vous, il y en a 1 par canton, chaque canton a son rendez-vous, cela s'appelle : « chef d'entreprise, pourquoi pas vous ? ». Je voulais simplement dire que ça confirme ce qui a été dit mais il y a des choses qui sont déjà faites, on ne va pas réinventer la poudre, elle existe déjà, il faut l'utiliser c'est tout.

M. LE PRESIDENT.- Bien, Monsieur GONON.

M. GONON.- Je voudrais apporter simplement quelques compléments de réflexion à ce document stratégique que vous avez bien voulu nous soumettre. Première réaction sur ce document : c'est un chiffre qui m'est revenu à l'esprit qui est le chiffre de la contribution au PIB de l'industrie. Il y a 40 ans l'industrie contribuait à 40 %, aujourd'hui elle ne serait plus qu'à 14 %, et tous les macro-économistes sont d'accord pour dire que toutes stratégies, pour un pays développé comme le nôtre, doit reposer aujourd'hui sur une renaissance, un redéveloppement de notre industrie de transformation et de production. Je suggère à la commission et au bureau de réécrire peut-être le paragraphe « ambitions » de la façon suivante : « produisons et ensuite nous aurons les services qui suivront ».

Deuxième réaction, il y a une étude du trésor qui est sortie en juin 2010, qui explique et qui démontre les deux explications essentielles à la perte de nos emplois et notamment de nos emplois de production-transformation. Il s'agit avant tout de l'accroissement de la productivité que nos pays ont du réaliser et cette accroissement de productivité est responsable à 65 % de la perte de l'emploi. Deuxième facteur essentiel : c'est bien entendu la concurrence des pays à bas coûts, des low-cost. J'ai été chercher le SMIC bulgare et le SMIC roumain sans aller chercher le SMIC chinois, les Bulgares sont à 123 € et les Roumains sont 114 €, et ces pays-là sont à 24 heures de camion de nos territoires. Je pense qu'il va falloir réfléchir et approfondir ce document stratégique au regard de ce couple infernal qui est cette concurrence et hausse de la productivité qui sont deux éléments essentiels de la pression que vont supporter les entreprises que nous allons aider et développer et qui risquent de se retrouver dans quelques mois ou dans quelques années, au fin fond du Vietnam ou de l'Europe de l'Est. Troisième réaction, et je rejoins Madame SCHIRRER tout à l'heure qui parlait de la formation : je pense que notre stratégie doit être plus travaillée en matière de formations et surtout de recherche et de développement. J'ai vu que récemment, je pense que c'est en 2010, la Chine est devenue le deuxième pays consacrant sa part de PIB à la recherche-développement. J'ai vu que la Chine également était en train de former autant d'ingénieurs que les Etats-Unis. Autrement dit ce sont des pays émergents qui ne sont plus seulement des low-cost, des pays à bas coûts de production, mais qui sont en train de devenir des puissances technologiques.

M. LE PRESIDENT.- La Chine ce n'est plus un pays émergent maintenant.

M. GONON.- Tout à fait mais il n'y a pas que la Chine, le problème c'est qu'il n'y a pas que la Chine il y en a d'autres. Je suggère un débat entre le monde de l'économie, le monde de l'éducation et prospectivistes, je vais utiliser ce mot-là, sur le thème : « Quel savoir demain pour notre territoire ». Quatrième réaction, toujours sur le mot « stratégie », faut-il une stratégie ? Une seule stratégie peut-elle répondre à tous ces défis que vous avez listés et qui sont nombreux ? Je pense que non au regard de la structure même de notre économie. 90 % des entreprises ont moins de 10 ou 9 salariés, 9 % ont entre 10 et 100 et 0,5 apparemment ont plus de 100 salariés. Peut-on répondre par une seule stratégie à tous ces besoins qui sont des besoins hétéroclites ? Je ne pense pas, je pense que le document stratégique doit redéfinir le cœur de cible de cette stratégie avec une plus grande précision sur la pertinence des orientations industrielles, tertiaires et touristiques. Cinquième et dernière réflexion, plus que de stratégie j'avais envie de vous parler de politique. Parce qu'une politique c'est bien sûr une stratégie mais c'est aussi des objectifs et c'est aussi des moyens. Les objectifs, vous avez commencé à les lister, par contre je n'ai vu nulle part une qualification de ces objectifs. Quel est le coût de ces objectifs ? Pourquoi cette question, parce que si nous n'y répondons pas tout de suite sommes nous sûrs que nous aurons les moyens de réaliser ces objectifs et donc de les atteindre et de réaliser cette stratégie. Je vous suggère d'avoir un temps de réflexion sur le financement des objectifs qui vont découler de cette stratégie ou de cette politique.

En conclusions, à partir du moment où nous allons aborder une nouvelle stratégie, une nouvelle politique, je pense qu'il faut envoyer des signaux très forts aux cibles que nous visons et je vais vous en proposer trois : la première c'est le signe de notre volonté d'engagement financier.

M. LE PRESIDENT.- Ne partez pas tous parce qu'on ne va plus avoir le quorum. S'il n'y a plus le quorum, j'arrête. Continuez Monsieur GONON, si vous pouviez aller plus rapidement.

M. GONON.- Premier signe fort : notre volonté d'engagement financier. J'ai repris le PPIF et je me suis aperçu que la CAGB ne consacrait que 5,5 % de ses dépenses d'investissements 2010-2014 au développement économique et je vous suggère, comme signe fort, de proposer un doublement de ce PPIF à 40 000 M. Deuxième signe fort : volonté d'implantation de la CAGB. Je l'ai manifestée déjà, je l'ai suggérée à Jean-Pierre MARTIN, je le re-suggère ce soir : ouvrir largement par exemple la future zone d'activités d'Auxon aux entreprises de production et de transformation, de ne pas trop la limiter aux activités tertiaires et artisanales. Et enfin je pense qu'il faut afficher aussi une réactivité forte. J'ai été surpris ce matin de voir le Président JEANNEROT s'exprimer dans l'Est Républicain pour défendre la capitale régionale et annoncer son futur positionnement dans les 30 ou 40 années qui viennent.

M. LE PRESIDENT.- Pourquoi vous êtes surpris qu'il défende la capitale régionale ?

M. GONON.- Parce que je pense que c'est d'abord à nous de défendre nos positions.

M. LE PRESIDENT.- C'est en commun qu'on le fait ! Quand la Présidente de Région dit que la Région, ce que vous dites, la Région est forte si la capitale régionale est forte, tout le monde le dit et on est d'accord, et c'est vrai aussi que la Préfecture de la Région nous a défendus par le Conseil Général. Il n'y a rien d'extraordinaire à ça et je sais qu'en plus que Claude JEANNEROT et Marie Guite DUFAY le pensent réellement, donc je ne suis pas surpris, je suis surpris que vous soyez surpris.

M. GONON.- C'était à l'occasion de l'implantation d'un certain nombre d'entreprises sur la zone dans le Nord de la Franche-Comté, le long de la ligne TGV. Je pense qu'il faudrait que nous ayons une réactivité forte et que nous ramenions la date d'ouverture de cette zone. Je crois que nous avons parlé de fin 2012 simplement, ce que je souhaiterais c'est qu'on mette sur la place de la Révolution une autre horloge, une seconde horloge, avec comme date butoir l'inauguration de la 1^{ère} entreprise sur la zone d'Auxon, au 11 décembre 2011.

M. LE PRESIDENT.- Vous savez très bien actuellement ou nous en sommes dans les procédures sur la zone d'Auxon qui est une zone sensible avec les procédures de loi sur l'eau, vous savez très bien que ce n'est pas possible, mais vous voulez faire un effet d'annonce.

Vous êtes le même aussi qui a dénoncé l'augmentation des impôts et qui demande qu'on double, simplement qu'on double, qu'on passe de 5 à 10 %. Bien sûr ce sont des choix, c'est facile ! Et puis aussi vous qui êtes chef d'entreprise, comme vous le dites si bien, donnez déjà l'exemple. Parce que j'en connais des chefs d'entreprise qui vont acheter par exemple, ou qui ont acheté des couettes en Chine parce qu'elles étaient moins chères. Et bien que ceux-là fassent faire leurs produits et qu'ils les vendent en France. Qu'ils donnent l'exemple en France, eux aussi au lieu d'aller acheter en Chine. Parce qu'il faudra aussi un jour qu'on se rende compte que si on tue l'emploi ici il n'y aura plus de pouvoir d'achat, et même les entreprises qui sont ici elles vont scier la branche sur laquelle elles sont assises parce que quand les gens n'auront plus de boulot ici, parce qu'ils ne produiront plus, ils ne pourront même plus acheter des produits locaux. Cela peut vous surprendre, je suis d'accord avec Edouard SASSARD parce qu'on peut travailler là-dessus, ensuite le reste attendez, il n'y a qu'à diminuer les impôts par deux, il n'y a qu'à augmenter, ce n'est pas possible. Et puis faites une horloge le 11 décembre 2011. Vous savez très bien qu'on n'a pas encore lancé la procédure de ZAC.

M. GONON.- Vous savez quel est l'homme qui a ouvert au 1^{er} janvier 2005 le marché européen aux produits chinois textiles sans aucune contrepartie ? Il s'appelle Pascal LAMY, il était directeur de l'OMC, nommé par le gouvernement français et il était socialiste.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas une réponse. Et puis vous pouvez me parler d'Eric BESSON aussi si vous voulez ! Je vous ai dit ce que je pense parce que c'est assez pénible que vous ayez toujours ce discours-là. Ensuite, Jean vas-y.

M. ROSSELOT.- Monsieur le Président, je vais tacher d'aller vite. Stratégie de développement économique, c'est un enjeu de taille et ça rejoint ce pourquoi j'ai toujours plaidé, une stratégie d'accueil de la LGV, c'est important. Et qu'est-ce que vous nous proposez dans ce rapport comme stratégie de développement du Grand Besançon ? A moyen terme ce n'est quand même pas grand-chose. Un programme auquel n'importe quelle Agglomération...

M. LE PRESIDENT.- Vous n'êtes pas d'accord avec Monsieur SASSARD ? Vous le Président du groupe vous n'êtes pas d'accord avec lui ? Je suis plutôt d'accord avec lui !

M. ROSSELOT.- Vous avez quand même quelques reproches à vous faire ! On a assisté, vous et moi, la semaine dernière à un exercice de prospective tout à fait remarquable qui ne m'a pas fait rire pour l'avenir du Grand Besançon. Vous avez entendu ce qu'on a entendu, des experts européens. Parce que ce qui est important dans l'évaluation, ce n'est pas ce qu'on pense de soi. Et il faut remercier la Région pour cette initiative qu'elle a eue d'organiser chaque année des journées LGV, où elle a essayé de prendre un peu de hauteur pour déciner une prospective qui doit accompagner l'arrivée de la grande vitesse. On a entendu des experts européens dire : « Ecoutez on est désolé, on a cherché partout, on a fait des études dans les documents de promotion des Régions d'Europe, on ne voit pas beaucoup la Franche-Comté ». On l'a entendu, je passe sur Monsieur MESSULAM, je ne veux pas insister il ne faut pas dire du mal de notre Région, mais quand même. Quant on est livré à l'expertise des autres ce n'est quand même pas tout à fait la même chose que la nôtre car elle me paraît plus sévère, peut-être plus réelle et plus stratégique au bon sens du terme.

Je pense que ce programme auquel n'importe quelle Communauté d'Agglomération pourrait souscrire, créer de la richesse, offrir des débouchés, asseoir l'enseignement, favoriser l'essor de la population, sans qu'il n'y ait quasiment pas le moindre élément d'application concret, vous nous proposez la formation d'un comité d'orientation qui permettrait d'accueillir tous les acteurs économiques, chaque année, une sorte de CDP version économie, version industrie. Je vous pose la question Monsieur le Président, et sérieusement, je vous assure, parce que j'ai peur que nous soyons en train de rejouer ce qui c'est passé au siècle précédent, dans les années 1960 où Besançon était sur la même ligne de départ que les Grenoble, que les Renne etc., et que cela ne ce n'est pas passé aussi bien que pour ces villes, qu'on soit en train de jouer un 2^{ème} grand loupé, au sens stratégique fort, en ce début de 21^{ème} s. comme ce fut le cas au milieu du 20^{ème} s. précédent.

Alors est-ce que ce programme très général, tout le monde peut y souscrire, et ce petit comité d'orientation, est-ce que c'est suffisant pour accompagner la LGV, comme l'a dit Guillaume PEPY la semaine dernière au musée Peugeot, on l'a vu sur écran, et la LGV et ce qui va avec. Rappelez-vous ce qu'il a dit Guillaume PEPY à Ornans, c'était il y a deux ans je ne sais plus. La LGV va changer le look de la France dans les 10 ou 15 ans qui viennent. Et bien, est-ce que ce que vous nous proposez là est en mesure de changer le look du Grand Besançon pour qu'il soit plus attractif ? Je ne pense pas, hélas. Parce que vous raisonnez trop petit, vous restez dans le cadre du Grand Besançon un peu élargi, il faudrait viser une gouvernance du bassin de vie, c'est 3 choses : c'est le Grand Besançon, c'est les Communautés de Communes qui sont en bordure de l'Ognon et c'est la Haute-Saône Sud. Je l'ai déjà dit mais cela n'a pas l'air de vous inquiéter. Je serais très inquiet avec les 3 expertises qui ont été faites sur votre projet de gouvernance économique, qui n'en est pas un d'ailleurs, celle du Préfet MEDDAH, celle de Claude JEANNEROT et celle du Président du Conseil Général de la Haute-Saône. Encore une fois, quand on se regarde on se trouve peut-être bien, c'est ce qui ressort de votre rapport, mais quand on écoute les autres vous expertiser, surtout lorsqu'il s'agit d'avis les plus autorisés... Quelle expertise peut-il y avoir de plus crédible que celle d'un nouveau Préfet qui arrive dans une Région, spécialiste du développement territorial ?

Que celle d'un Président de Conseil Général, je dirais même de deux Présidents de Conseils Généraux celui du Doubs et celui de la Haute-Saône ? Quand le Préfet MEDDAH est allé livrer ses impressions en découvrant le secteur, au Conseil Général du Doubs, le 18 octobre je crois, et je pense que Gérard a du être un peu interpellé, quant il a dit, je résume, je n'y étais pas mais je l'ai lu dans la presse, quand il a dit : « mais qu'est-ce que vous attendez pour faire un inter SCoT avec le Département de la Haute-Saône ? ». Il a ajouté, malheureusement il est parti depuis, il a ajouté je vais réunir à cet effet les acteurs d'ici Noël.

Le Président JEANNEROT à Sochaux a effectivement évoqué l'idée d'un syndicat mixte mais qui me paraît, à mon avis, trop réducteur et le Président KRATTINGER, expert aussi du développement territorial, s'est exprimé dans un journal que tout le monde a vu, il y a un mois, où c'est dur ce qu'il dit et j'ai bien regardé, il n'est pas UMP. Est-ce qu'il fait de la politique partisane lui ? Il n'est pas UMP, je ne pense pas qu'il fasse de la politique partisane quand il dit, quand il écrit que : « Besançon c'est formidable, tout le monde aime Besançon, on aimerait se fédérer avec Besançon ». Il écrit, je suis désolé d'avoir à vous le rappeler, vous l'avez lu comme moi, que vous manquez d'ambition. Et je ne pense pas qu'il l'ait dit dans un esprit de prédation.

Ces trois avis-là, en tous cas ceux du Préfet et ceux du Président du Conseil, moi ça me remuerait. Qu'est-ce qui s'est dit à Sochaux ? Qu'est-ce que vous avez entendu dire ? Il faut redessiner la géographie, il faut redessiner la gouvernance, il faut inscrire nos politiques futures sur 20, 30 ou 40 ans, cela a été dit à Sochaux en termes de déplacements, en termes d'habitat, de logements, de loisirs, d'agriculture périurbaine, il faut repenser tout ça à partir de l'effet extrêmement novateur de la LGV. Et je ne pense pas que vous en preniez le chemin avec cette proposition de création d'une simple commission réunissant les acteurs économiques.

Je ne peux qu'être renforcé Monsieur le Président, vous en avez fait un document écrit il y a un an et demi en nous proposant de créer une commission de réflexion interdépartementale, Haute-Saône Sud et Grand Besançon, réunissant des acteurs de l'Etat, des deux Conseils Généraux évidemment.

M. LE PRESIDENT.- Mais il y a longtemps que tout est fait Monsieur ROSSELOT, vous n'êtes peut-être pas dedans !

M. ROSSELOT.- Ecoutez Monsieur le Président, dans ce rapport dites-moi ce qu'il y a de concret.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ROSSELOT, je vais vous demander de conclure sans quoi nous n'allons plus avoir le quorum. Vous dites toujours les mêmes choses c'est toujours le même discours, maintenant ça suffit.

M. ROSSELOT.- Monsieur le Président, je vous ai fait une proposition écrite il y a un an et demi. Il se trouve que les Préfets, etc., la corroborent, vous ne voulez pas la suivre ? Vous savez à qui vous me faites penser ? Aux musiciens du Titanic qui ne font pas de fausses notes mais le bateau coule.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur ROSSELOT, vous avez fait votre show, vous avez fait votre numéro, demain il y aura ça dans la presse locale, il y aura le musicien du Titanic. Monsieur ROSSELOT, vous n'avez plus la parole, vous savez ce qu'il va se passer un jour ? C'est que les collègues vont se lever, vous les aurez tellement énervés que tout le monde va foutre le camp. Je ne m'énerve pas, parce que vous dites toujours la même chose. Vous savez ce que je regrette c'est que vos amis n'aient pas reconnu votre talent ; vous devriez être Ministre, Président de Région, Député, que sais-je encore ? Ils n'ont pas reconnu vos talents !

Quels sont ceux qui sont contre et qui ne le valident pas ce rapport ? Vous j'imagine. Qu'ils lèvent la main. Il y a vous qui ne le validez pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas. Vous êtes donc le seul à ne pas valider. Je me réjouis que mis à part vous, il y ait une unanimité pour travailler.

Rapport n°3.2 - Fondation FACE -

Etude de faisabilité pour la création d'un groupement d'employeurs interprofessionnel

M. LE PRESIDENT.- Rapport suivant. Etude de faisabilité pour FACE.

M. MARTIN.- FACE, Fondation Agir Contre l'Exclusion. Le club FACE Grand Besançon a été créé en 2007 et il est un réseau d'une quarantaine d'entreprises depuis mai 2010. Il est rattaché à la fondation FACE France qui regroupe 3 500 entreprises réparties dans 40 clubs régionaux.

M. LE PRESIDENT.- Il faut conclure parce qu'on me dit que ça va être dur après.

M. MARTIN.- FACE nous demande de contribuer à hauteur de 10 000 €, comme l'a fait l'Etat, via la DIRECCTE. Le club FACE veut créer un groupement d'employeurs qui contribuerait à répondre aux difficultés de recrutement de fidélisation du personnel salarié et plus particulièrement sur les temps partiels et saisonniers.

M. LE PRESIDENT.- C'est comme ça a été fait à Mulhouse je crois.

M. MARTIN.- C'est une étude de faisabilité où on nous demande une contribution de 10 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.3 - Opération d'aménagement des Portes de Vesoul -
Lancement d'une mission complémentaire et validation du périmètre opérationnel de ZAC

M. LE PRESIDENT.- Opération d'aménagement des portes de Vesoul, lancement d'une mission complémentaire. En fait il s'agit de faire une mission complémentaire pour revalider le périmètre de la zone qui a un peu bougé.

M. SASSARD.- Juste une remarque. Je l'ai déjà faite sur la commission, vraiment qu'on mette une plus grande attention sur ce qu'on va faire là, qu'on choisisse le mieux possible, ce sera vraiment l'entrée de Besançon, il faut que ce soit beau. C'est une vraie valeur ajoutée, il faut qu'on trouve vraiment quelque chose ici pour que quand les gens arrivent ils se disent Besançon c'est chouette.

Nous sommes d'accord, c'est une porte d'entrée de Besançon et la reconfiguration du lieu ira dans ce sens là. Quels sont ceux qui s'opposent à ça ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Rapport n°3.4 -
ZAC du parc tertiaire de la gare TGV Besançon Franche-Comté - Consultation d'aménageur

M. LE PRESIDENT.- Le rapport suivant : consultation d'aménageur. MM. BAULIEU, FOUSSERET, LOYAT, MARTIN ne prennent pas part au vote.

M. MARTIN.- C'est coordonner le pouvoir à Gaby pour qu'il puisse négocier avec la sedD.

M. LE PRESIDENT.- On donne pouvoir, puisque ce sont les seuls qui ont répondu, on donne pouvoir à Gabriel BAULIEU pour négocier avec la Ce n'est pas moi parce que je suis administrateur de la sedD. Il n'y a pas de remarque ? C'est adopté.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subvention

M. LE PRESIDENT.- Développement durable, Environnement, Cadre de vie : ARDIET, TRUDET, DILLSCHNEIDER, VAILLE, LAITHIER, PIGUET, VOUGNON, ROSET ne prennent pas part au vote.

M. GUILLEMET.- Il y a 4 projets d'attributions de subventions :

- le 1^{er} c'est l'aménagement du centre de Larnod, une subvention de 60 000 € pour études et travaux,
- le deuxième projet c'est l'aménagement de la sécurisation de la traversée de Fontain et puis également une place vers la fontaine, une subvention de 6 321 €,
- le troisième c'est la rénovation de l'église de Rancenay pour 27 352 €,
- et puis le quatrième projet c'est l'aménagement d'un espace de loisirs à Chauenne, pour 8 712,40 €.

Sur l'église de Rancenay c'est uniquement l'extérieur et les aménagements paysagers et la subvention est donnée à la Mairie.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que vous êtes d'accord ? C'est adopté.

Rapport n°4.2 - Constitution d'un groupement de commandes entre le Grand Besançon,
la commune de Devecey et les Directions Départementales des Territoires du Doubs, du Jura,
de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort
pour la rénovation de cartes de bruit stratégique et d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement

M. LE PRESIDENT.- Rapport suivant.

M. GUILLEMET.- Rapport 4.2 : c'est la proposition de constituer un groupement de commandes entre le Grand Besançon, la commune de Devecey et les 4 Directions Départementales des territoires : le Doubs, le Jura, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort, pour réaliser des cartes de bruit stratégiques et un plan de prévention du bruit dans l'environnement.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n°4.3 - Agenda 21 - Validation du programme d'actions

M. GUILLEMET.- Le rapport 4.3 : c'est l'agenda 21. C'est la validation de notre programme d'actions. On arrive au début en fait de notre agenda 21 puisque ce nouveau programme d'actions permettra de poursuivre en commun les efforts avec la Ville de Besançon. Les actions proposées aujourd'hui émanent d'une large concertation qui s'est déroulée de septembre 2009 à juin 2010. La Ville de Besançon et le Grand Besançon ont souhaité retenir les actions reposant au minimum sur 2 des 3 piliers du développement durable, à savoir, l'économie, le social et l'environnement. Les actions nouvelles innovantes, fortes et structurantes ainsi que des actions nécessitant un investissement conséquent sont valorisées au travers de ce nouvel agenda 21 également. Par ailleurs les actions du 1^{er} agenda 21 qui n'étaient pas terminées se retrouvent dans ce nouveau programme d'actions qui est divisé en 3 grands objectifs :

- le premier, c'est l'objectif climat-énergie avec notamment la constitution de notre plan climat énergie territorial, on verra plus tard ce 1^{er} volet,
- le deuxième, c'est l'objectif de préservation et valorisation des ressources,
- et le troisième objectif, c'est agir solidairement.

Vous trouverez en annexe les actions de façon plus exhaustive.

M. LE PRESIDENT.- C'est toujours délicat de passer ça en quelques minutes, cela mériterait beaucoup plus de débats. J'insiste seulement sur une chose c'est qu'il faut effectivement qu'on se mette bien dans la tête que ce n'est pas uniquement le problème de la CAGB, c'est surtout le problème de l'ensemble des Maires de la CAGB et de l'ensemble des habitants. Et c'est cela effectivement qui fera que cet agenda 21 sera une réussite. Là il y a trop de sujets, ça nécessiterait une journée spéciale, mais on a déjà vu ça à plusieurs reprises et je crois qu'il y a eu beaucoup de concertations. Mais je tenais à redire combien c'était important. Il n'y a pas d'opposition j'imagine ?

Mme CRABBE-DIAWARA.- J'ai juste une remarque à propos des déchets, dans la droite ligne de ce que j'ai dit tout à l'heure, j'aurais préféré qu'on mette « sensibiliser au tri et mieux valoriser les déchets » et laisser la réduction des déchets à part. La sensibilisation au tri c'est pour faire une valorisation matière, la réduction des déchets c'est de la prévention, c'est bien à part.

M. LE PRESIDENT.- Oui, ce sont 2 choses différentes, mais on peut modifier si vous voulez, si vous êtes d'accord on peut modifier. Marie-Noëlle, donc on modifiera tout ça.

Mme SCHOELLER.- Très brièvement Monsieur le Président, page 166, l'insertion et la solidarité, 2 points qui je crois savoir ont été discutés en commission et qui pourtant re-figurent : promouvoir l'habitat partagé. Pour ce qui est de Besançon nous l'avons abandonné parce qu'il y a un certain nombre de problèmes donc je suis étonnée de le voir réapparaître et par contre a disparu le logement, la liste des logements adaptés puisque dans le cadre de l'accessibilité nous devrions avoir ce travail et cette liste faite et que nous ne parvenons pas à l'avoir. ça ne figure plus ça en revanche dans la rubrique.

M. LE PRESIDENT.- Ce que je te propose c'est qu'on le valide, qu'on modifie la remarque de Marie-Odile et que Nicolas vous vous mettiez d'accord. Effectivement si on ne le fait plus ce n'est pas la peine de le mettre, par contre s'il y a d'autres choses qu'on souhaite, qui n'y sont pas, il vaut mieux qu'on se cale là-dessus.

M. GUILLEMET.- Bien sûr. Après sur promouvoir l'habitat partagé, ça n'engage pas beaucoup non plus les collectivités.

M. LE PRESIDENT.- Mais si par exemple on ne le fait plus ça ne sert à rien de le mettre.

Mme SCHOELLER.- On l'a fait et on abandonne parce que ça pose beaucoup de difficultés. Ça ne marche pas, il vaut mieux prévoir le logement contre services.

M. LE PRESIDENT.- Mettez-vous d'accord parce qu'il est inutile de mettre des choses qu'on va abandonner. Mises à part ces deux remarques ? Oui, Nicole.

Mme WEINMAN.- Un petit détail pratique. Il y a 2 modes d'écriture, est-ce que ça correspond à une hiérarchisation des priorités ou non ?

M. GUILLEMET.- Non pas du tout.

Mme WEINMAN.- C'est inscrit dans l'ordre des choix prioritaires ou non ?

M. GUILLEMET.- Non plus, c'est inscrit suivant les axes en fait.

M. LE PRESIDENT.- Robert STEPOURJINE.

M. STEPOURJINE.- Je ne vais pas rallonger le débat, simplement dire qu'on a encore un catalogue qui est trop important à mon avis pour pouvoir aller jusqu'au bout. Et puis surtout quels moyens on va mettre ? Parce que si je ne prends que la partie de la compétence qui m'intéresse, c'est-à-dire la partie compétence habitat, on sait que c'est 43 % des émissions de gaz à effet de serre, et en face on a tout un tas d'opérations telles que notamment le passage au niveau énergétique de F à D éventuellement ou plus haut, ou parler de BBC. Mais quels moyens on va mettre en face ? Ce sont des moyens considérables uniquement pour cette partie-là. On peut faire un catalogue et mettre des vœux pieux mais demain comment on va faire ?

M. GUILLEMET.- Je te retourne la question. Puisque les actions qui sont dans l'agenda 21 ce sont des actions qu'on a fléchées ensemble, les services du développement durable et de l'habitat ont travaillé à mettre des actions concrètes qui doivent être réalisées, et donc j'imagine que les budgets vont aller en fonction des actions. Si aujourd'hui on revient sur les actions qui sont inscrites sur l'agenda 21 ou si on ne les a pas budgétées à ce moment-là, il faut les enlever de notre agenda 21, c'est évident.

M. LE PRESIDENT.- Quand on a mis en place l'agenda 21, cette question a déjà été posée, et on nous avait dit me semble-t-il qu'on aurait les moyens pour les faire et que beaucoup de choses étaient des choses qui n'avaient pas forcément une incidence budgétaire et que les autres pouvaient les faire. C'est ce qui avait été dit, on n'avait pas prévu de remettre des moyens supplémentaires. Parce que cette question-là, qui est une question de bons sens d'ailleurs, elle avait déjà été posée, peut-être par Robert, comme par exemple mobiliser les réseaux, développer le tourisme participatif, ce n'est pas forcément des moyens supplémentaires. Il faudra faire avec les moyens que nous avons parce que là on peut aussi doubler les moyens là-dessus, on peut mettre 50 % en plus aussi mais on ne s'en sortira pas. Corinne.

Mme TISSIER.- Juste sur l'habitat on est de toute façon rattrapé par la législation dans le cadre du Grenelle, dans les mesures, donc on va bien être obligé d'adapter les budgets.

M. LE PRESIDENT.- La législation elle nous rattrape, mais les financements nous échappent aussi.

M. STEPOURJINE.- Pour les nouvelles constructions, je suis d'accord avec vous et on essaye effectivement de faire de telle sorte qu'au niveau du logement locatif public, comme du logement privé, on suive les normes qui nous sont demandées. Mais c'est par rapport à la réhabilitation par exemple et à la mise aux futures normes des appartements, je vais vous dire on a un travail considérable à faire sur l'Agglomération.

M. LE PRESIDENT.- Benoît.

M. CYPRIANI.- En fait l'engagement de l'action n'est pas dimensionné, puisqu'il est marqué : « réhabiliter des bâtiments avec un objectif de performance C ou B », il n'y a donc pas vraiment d'engagement concret. Concernant ce que disait Marie-Noëlle, promouvoir l'habitat partagé, il s'agit en fait d'une action relative à l'habitat coopératif. C'est le projet qui est sur le quartier Vauban actuellement avec « Habiter Autrement à Besançon ».

M. LE PRESIDENT.- On appelle ça de l'habitat partagé ?

M. CYPRIANI.- Ca a été mis dans cette ligne-là.

M. LE PRESIDENT.- C'est de la co-construction, je ne sais comment on l'appelle. Il ne me semble pas que ça s'appelle comme ça.

M. CYPRIANI.- C'est un des volets de l'habitat partagé.

M. LE PRESIDENT.- Je sais ce que c'est mais ça ne s'appelle pas comme ça.

Mme TISSIER.- C'est de l'habitat partagé simplement il y a une association qui s'appelle « Habiter Autrement ».

Mme SCHOELLER.- C'est du logement coopératif ce que vous dites-là.

M. LE PRESIDENT.- C'est autre chose « Habiter Autrement ». Mettez-vous d'accord là-dessus. Il n'y a pas d'autres oppositions ?

Rapport n°4.4 - Implantation de capteurs solaires photovoltaïques
sur le patrimoine du Grand Besançon

M. LE PRESIDENT.- Capteurs solaires sur le patrimoine du Grand Besançon.

M. GUILLEMET.- Rapport 4.4 : dans le cadre du plan énergie et de la convention des Maires, le Grand Besançon avait décidé d'augmenter de 23 % sa part des énergies renouvelables. Afin d'être exemplaires et novateurs sur le territoire du Grand Besançon nous souhaitons installer des capteurs solaires photovoltaïques au niveau des parkings-relais, dans un premier temps, et réaliser des abris photovoltaïques sur Témis.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LIME, Madame WEINMAN.

M. LIME.- Simplement il faut qu'on fasse attention puisque toutes les obligations de rachats sont suspendues pendant trois mois en attente des nouveaux tarifs. Avant que le Grand Besançon s'engage je souhaiterais qu'on revienne avec les éléments de vente d'électricité.

M. LE PRESIDENT.- Je pense que c'est juste. Il ne faut jamais passer à l'acte avant que les choses ne soient claires !

Mme WEINMAN.- Pour rejoindre Christophe, et le calcul de nouvelles taxes induites par la production d'énergie.

M. LE PRESIDENT.- Il faut que l'acte d'engagement soit clair. Cela dit je pense qu'on peut quand même peut-être à ce moment-là attendre quand même, ou le passer « sous réserve de » mais on passe quand même ça en disant que l'assemblée donne mandat au Bureau ensuite de valider ou pas, suivant le rachat, parce que je pense qu'effectivement il faut être vigilants. On donne un accord favorable sous réserve ensuite d'une validation, Christophe tu entends ?, d'un pilotage par le Bureau. Parce que si effectivement les coûts ont changé, ça nécessite d'être revu.

Rapport n°4.5 - Programme d'animation nature 2011 -
Demande de subvention de la Ligue de Protection des Oiseaux de Franche-Comté

M. LE PRESIDENT.- Demande de subvention de la ligue de protection des oiseaux : c'est 1 000 €. Je crois qu'on est d'accord ? Je pense qu'il n'y a pas de problème.

Rapport n°4.6 - Colloque « Questions de goût - Ici et ailleurs 2011 » -
Demande de subvention de l'association Question de Goût

M. LE PRESIDENT.- Colloque « Questions de goûts - Ici et ailleurs » : là c'est pareil c'est 600 € à une association qui fait un travail d'éducation qui me paraît intéressant.

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

Rapport n°5.1 - Cité des Arts et de la Culture -
Avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

M. LE PRESIDENT.- Culture, Frank.

M. MONNEUR.- Je vais rapidement dire un mot à la place de Jean-Yves. Il s'agit d'un avenant concernant la Cité des Arts et de la Culture au niveau du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage. En fait les choses ont évolué depuis 2007, c'est un avenant très positif puisque cela entraîne une diminution des dépenses pour nous et en fait il s'agit d'adapter cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en fonction de la réalité de la construction et du chantier d'aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT.- Comme l'a dit Frank c'est positif. Il y a souvent des avenants négatifs qui vous font râler, là c'est un avenant qui va dans le sens inverse, donc je pense que vous êtes d'accord là-dessus ? C'est adopté.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Aide à l'accession sociale à la propriété - Agrément d'un programme à Besançon

M. LE PRESIDENT.- Le rapport suivant c'est Habitat, Politique de la Ville.

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.1, page 189 : aide à l'accès sociale à propriété. Une opération à Besançon, Avenue Léo Lagrange, par Bouygues Immobilier pour 2 logements, normes THPE.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est adopté.

Rapport n°7.2 - Demandes d'agrément PLS
au titre de la programmation des aides à la pierre de 2010

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.2, page 191 : agrément en PLS. 4 nouvelles demandes :

- à Auxon-Dessus par Monsieur FONTANA,
- à Miserey Salines par la SARL ADEV pour MM. BOUDINOT, BRISCHOUX et HUBERMAN,
- à Besançon, par la Société EDIFIPIERRE et la SCI ANDREY.

Au niveau du bilan annuel nous aurons accordé 59 agréments sur un objectif de 60 et vous avez une bonne synthèse page 193.

M. LE PRESIDENT.- 59-60 on était vraiment dans le programme. Il n'y a pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n°7.3 - Programmation logements publics de droit commun 2010 -
Crédits délégués de l'Etat

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.3 : programmation logements publics. Cette nouvelle opération pour 84 logements pour un montant de 240 860 € de subventions, ce sont des subventions de l'Etat. A cette somme il faut ajouter 73 969,95 € à Grand Besançon Habitat dans le cadre de la surcharge foncière, chemin de Valentin. Il faut ajouter également 314 829,95 € à la SAIEMB dans le cadre de la surcharge foncière Rue de la Madeleine et 329 650 € à Grand Besançon Habitat pour la démolition à Fontaine Ecu de la tour au numéro 23 et des bâtiments 24 et 26, 1^{ère} tranche. C'est une subvention exceptionnelle que l'Etat nous a accordée dernièrement grâce à des négociations avec la DREAL et la DDT.

M. LE PRESIDENT.- ALLEMANN, FOUSSERET, GONON, HINCELIN, LOYAT, MENETRIER, MOYSE, POISSENOT, STEPOURJINE ne prennent pas part au vote. Pas de remarques ? C'est adopté.

Rapport n°7.4 - Subvention pour la réhabilitation de logements publics - Programmation 2010

M. LE PRESIDENT.- Point suivant.

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.4, page 207 : subvention à la réhabilitation de logements publics. Dans le tableau récapitulatif page 209, la réhabilitation concerne 358 logements pour un montant de subventions sur crédit de la Communauté d'Agglomération de 125 425,68 €.

M. LE PRESIDENT.- ALLEMANN, GONON, HINCELIN, LOYAT, MENETRIER, MOYSE, POISSENOT, STEPOURJINE ne prennent pas part au vote. C'est la même chose d'ailleurs pour le rapport 7.5.

Rapport n°7.5 - Subvention pour la reconstruction de logements publics
dans le cadre du PRU Planoise

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.5, page 211 : subvention dans le cadre du plan de renouvellement urbain Planoise. Une somme est allouée à Grand Besançon Habitat à hauteur de 38 492 € pour la reconstruction des 17 logements, Chemin des Journaux, dans le quartier de Velotte.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n°7.6 - Subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage 2010

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.6, page 213 : subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage. Association pour la scolarisation des gens du voyage : 3 000 € pour le fonctionnement du camion école et une subvention de 5 000 € à l'association Gadjé pour leur action auprès des gens du voyage installés sur nos aires.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n°7.7 - Demandes de subvention
pour l'amélioration de logements locatifs à loyer maîtrisé « PALULOS »

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.7, page 215 : PALULOS communale :

- Roche-Lez-Beaupré : amélioration d'un logement, subvention d'Etat : 650 €, CAGB : 3 000 €,
- Vaux-Les-Prés : amélioration d'un logement : Etat 650 €, Communauté d'Agglomération : 3 000 €.
- Auxon-Dessus changement de chaudière pour un logement : Etat 450 €.

M. LE PRESIDENT.- Ne prennent pas part au vote : Jacques CANAL, BASSELIN, NOROY, THIEBAUT, COURBET, ISSARTEL, BEDEAUX, JOSSO, GAVIGNET, GROSJEAN. C'est adopté.

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.1 - Dialogue compétitif - Indemnisation des candidats

M. LE PRESIDENT.- On passe à la commission n°9 : Gestion des déchets ménagers. Jean-Pierre TAILLARD.

M. TAILLARD.- Toujours la redevance incitative. Il s'agissait de la consultation destinée à l'équipement des véhicules, systèmes de pesées, transmissions de données et des logiciels de traitement d'informations et de pilotage. Il s'agit d'imaginer qu'on cesse la phase première du dialogue compétitif qui nous a permis de mieux comprendre les offres des fournisseurs, et de constater que ces fournisseurs, logiciels et matériels, il vaut mieux choisir le même fournisseur pour éviter tout souci. Ce qui vous est proposé c'est d'arrêter la procédure de dialogue compétitif dans sa partie intermédiaire et de verser 500 € par sessions de dialogue à chacun des participants conformément à la loi pour éponger une partie de leurs dépenses.

M. LE PRESIDENT.- C'est adopté.

Rapport n°9.2 - Acquisitions, montages et maintenance de matériels embarqués pour la pesée dynamique et solutions de pilotage opérationnel de la collecte - Autorisation de signature du marché

M. LE PRESIDENT.- Rapport suivant : acquisition, montages et maintenance de matériels embarqués. Autorisation de signature de marché.

M. TAILLARD.- La contrepartie de cette opération c'est qu'il faut lancer un appel d'offres ouvert pour acquérir ces matériels sur la base d'un cahier des charges que l'on connaît parfaitement maintenant à l'issue de la 1^{ère} phase du dialogue compétitif.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n°9.3 - Implantation des Points d'Apport Volontaire - Fonds de concours

M. LE PRESIDENT.- Implantation des points d'apport volontaire. C'est un fond de concours.

M. TAILLARD.- Je vous rappelle que l'implantation des points d'apport volontaire, enterrés ou semi-enterrés, ne peut se faire que sous le contrôle de la CAGB puisqu'il s'agit d'un équipement qui rentre dans la compétence déchets et qui est lié à des préoccupations de sécurité. Il avait été voté dans une précédente séance les conditions dans lesquelles les communes allaient participer financièrement à la mise en œuvre de ces équipements. Au titre de l'année 2010 on vous précise que 4 points ont été installés dans 3 communes et aujourd'hui ce qu'on vous demande c'est l'autorisation d'encaisser les sommes que vont verser les communes pour les intégrer dans le budget de la collectivité.

M. LE PRESIDENT.- C'est adopté.

Rapport n°9.4 - Convention de prestation de collecte de déchets ménagers - CAGB/CCVA

M. LE PRESIDENT.- Convention de prestation de collecte de déchets ménagers.

M. TAILLARD.- On collectait un hameau du côté de Bouclans qui n'était pas dans le périmètre de la CAGB. Il est proposé d'établir une convention avec le CCVA pour que la prestation réalisée par la CAGB fasse l'objet d'une juste rémunération.

M. LE PRESIDENT.- C'est adopté.

Questions diverses

Rapport n° 10.1 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRESIDENT. - Le dernier point c'est s'il y a des questions à me poser sur les décisions que j'ai prises ? Je n'en vois pas.

La séance est levée.

Bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21h30.